



Investir dans des solutions | 2015-2016 (au 31 mars 2016)

263,1 millions de dollars en produits, qui comprennent

- 183,5 millions provenant du crédit parlementaire
- 77,3 millions provenant de contributions de bailleurs de fonds
- 2,3 millions provenant d'autres sources

4 % de la somme que le Canada a consentie à l'aide internationale

140,3 millions consacrés à de nouveaux projets de recherche

9 bailleurs de fonds partenaires

675 projets

559 établissements subventionnés, dont 88 au Canada

S'inscrivant dans l'action du Canada en matière d'affaires étrangères et de développement, le CRDI investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance dans les pays en développement. En réunissant les bons partenaires autour d'occasions à saisir qui sont porteuses d'impact, le CRDI aide à forger les chefs de file d'aujourd'hui et de demain et à susciter des changements pour ceux et celles qui en ont le plus besoin.

EN COUVERTURE

Améliorer la sécurité alimentaire est seulement une des activités clés de soutien à la recherche du CRDI. Le Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale (2009-2016) est maintenant dans sa deuxième phase (voir la page 8).

À moins d'indication contraire, toutes les sommes mentionnées dans ce rapport annuel sont en dollars canadiens.

Table des matières

- 2 Message du président du Conseil des gouverneurs par intérim L'honorable Monte Solberg, C.P.
- 3 Message du président Jean Lebel, Ph.D.
- 4 Investir dans des solutions
- 5 Aperçu des activités
- 8 Résultats 2015-2016
 - Investir dans le savoir et l'innovation en vue d'impulser des changements positifs à vaste échelle
 - Forger les chefs de file d'aujourd'hui et de demain
 - Être le partenaire de choix en vue d'un impact accru
 - Programme d'action
- 18 Gouvernance organisationnelle
- 20 Gestion et mesure du rendement
 - Gérance et reddition des comptes
 - Audit interne
 - Soutien aux programmes
 - Évaluation
- 22 Analyse de la direction
- 38 États financiers
- 56 Coordonnées



Message du président du Conseil des gouverneurs par intérim



L'année dernière était très attendue. Le Centre est entré dans la phase de mise en oeuvre du *Plan stratégique 2015-2020*. Les progrès réalisés à ce jour confirment que ce plan est non seulement une source d'inspiration, mais également un moyen efficace et tangible d'assurer la réussite du CRDI dans les années à venir.

Le *Plan stratégique* s'accompagne de nombreux changements au CRDI, tandis que nous redoublons d'efforts pour axer nos investissements sur le changement positif à grande échelle, le développement de chefs de file et le positionnement du CRDI comme partenaire de premier choix. Les changements dépassent le cadre du CRDI, car un nouveau gouvernement et un nouveau ministre du Développement international sont entrés en fonction. Le *Plan stratégique* vise à permettre au CRDI de faire face à ces changements importants et de répondre aux priorités du nouveau gouvernement.

Le Centre est tout à fait en mesure de rendre compte au Conseil et aux Canadiens de la mise en oeuvre du *Plan stratégique*, afin de garantir aussi bien la responsabilité que la transparence. Le CRDI s'attachera non seulement à évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs organisationnels, mais, à compter de cet exercice, il mettra tout en oeuvre pour en mesurer l'incidence sur le développement.

Au cours du dernier excercice, le Conseil des gouverneurs et la direction du CRDI ont travaillé avec le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) en vue de l'examen spécial du CRDI effectué par le BVG. Les examens spéciaux sont des examens indépendants approfondis des sociétés d'État menés au moins une fois tous les dix ans. Cet examen ne pouvait mieux tomber, car il fournira au Conseil des renseignements stratégiques supplémentaires qui l'aideront à entreprendre les premières phases du *Plan stratégique* et à traverser une période de changements stimulants. Le Conseil attend avec impatience les résultats de cet examen, qui seront communiqués tôt en 2016-2017.

Cette année, j'ai eu le plaisir de rencontrer, en compagnie du président Jean Lebel, plusieurs partenaires bailleurs de fonds actuels et potentiels du secteur privé et de la philanthropie. Ces rencontres ont contribué à consolider la position du CRDI en tant que partenaire de choix, ce qui nous a permis de recueillir des fonds supplémentaires afin de soutenir nos programmes destinés à apporter des changements positifs à grande échelle au profit de ceux qui en ont le plus besoin. Les partenariats sont également un moyen fondamental de multiplier l'impact des fonds pour le développement international du Canada.

En 2015-2016, nous avons accueilli avec un immense plaisir deux nouveaux gouverneurs au sein du Conseil du CRDI. Shainoor Khoja et Uri Rosenthal sont de précieux atouts pour l'équipe et nous sommes heureux de pouvoir compter sur leur grande expérience et leurs points de vue.

Dans ce contexte de changements positifs, le Conseil du CRDI continuera de se renouveler. Mon deuxième mandat au sein du Conseil prendra fin en juin 2016. Ce fut un honneur pour moi d'occuper le poste de gouverneur depuis 2009, ainsi que le poste de vice-président et de président du Conseil par intérim depuis 2014. Lorsque j'ai joint le Conseil pour la première fois, j'ai compris avec quelle efficacité le CRDI aidait les pays et leurs habitants à renforcer leur autonomie. Le modèle et l'approche du Centre sont innovants, et leur impact est profond. J'ai été le témoin privilégié du très grand dévouement du personnel du CRDI et du respect que nos partenaires vouent au CRDI pour le rôle qu'il joue dans leur réussite. Je suis convaincu qu'au fil de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2015-2020, nous constaterons la façon dont le travail du CRDI apporte des changements positifs. Le Centre a de beaux jours devant lui et je serai ravi de suivre ses nombreuses réussites.

Le président du Conseil des gouverneurs par intérim,

L'honorable Monte Solberg, C.P.

Message du président



En 2015-2016, le CRDI a commencé à mesurer les progrès réalisés à l'égard de ses ambitieux objectifs stratégiques, afin d'expliquer aux Canadiens la façon dont les fonds sont destinés aux plus vulnérables et contribuent à réduire la pauvreté et les inégalités. Permettez-moi de partager quelques exemples de la façon dont le Centre remplit ses objectifs.

Malgré les progrès réalisés, les femmes entrepreneures se heurtent encore à de nombreux obstacles, particulièrement dans les pays en développement. Nous constatons pourtant que lorsque les femmes bénéficient d'un revenu stable, les conditions de logement s'améliorent, les enfants vont à l'école et la famille a de quoi manger, entre autres avantages.

C'est pourquoi le Centre soutient des initiatives qui favorisent l'autonomisation financière des femmes et qui sont susceptibles d'être reproduites à grande échelle. L'un de nos partenaires en Inde, en est un exemple : nous collaborons avec WEConnect International afin de concevoir une base de données sur les entreprises appartenant à des femmes qui soit accessible par les chaînes d'approvisionnement locales et internationales.

Déjà, 600 entreprises sont répertoriées dans la base et 60 ont reçu une certification attestant qu'elles sont en mesure d'approvisionner de grandes entreprises. Elles génèrent plus de 127 millions de dollars américains par an et emploient plus de 4 600 personnes en Inde. Il s'agit maintenant de reproduire ce modèle dans 17 autres pays en développement. Pushpa Parmar, formatrice dans une coopérative de recyclage dirigée par des femmes, a expliqué comment ses revenus lui avaient permis de payer l'éducation de ses enfants. « J'ai l'impression d'avoir une nouvelle vie », a-t-elle déclaré. Des entreprises comme Walmart utilisent la base de données pour soutenir l'autonomisation des femmes, mais également parce qu'il s'agit d'une stratégie commerciale judicieuse.

La crise internationale des réfugiés retient l'attention de la communauté internationale, à juste titre. J'ai été un témoin direct de l'ampleur de la crise en janvier 2016 lors d'un voyage au Liban, où les réfugiés représentent près de 40 % de la population. Nous réunissons des représentants de gouvernements et d'institutions du Moyen-Orient et du Canada afin d'encourager la collaboration, de tirer parti de la technologie, d'améliorer l'accès à l'éducation et de soutenir les chercheurs syriens déplacés par la guerre.

La tenue de la COP21 à Paris a permis de réunir des partenaires internationaux afin d'harmoniser les efforts en matière de lutte contre les changements climatiques. Durant la conférence, un projet financé par le CRDI en Ouganda a reçu un prix Élan pour le changement de l'ONU, s'inscrivant ainsi parmi les 16 « initiatives climatiques qui changent la donne partout dans le monde » honorées. Ce projet a conçu un système qui utilise les technologies mobiles et sans-fil pour aider les communautés sujettes à la sécheresse du couloir du bétail en Ouganda à s'adapter aux répercussions des changements climatiques. Plus de 120 000 agriculteurs utilisent ce service et reçoivent ainsi des prévisions météorologiques, des avis agricoles et des renseignements sur les marchés. Les pertes de récolte et les dommages aux cultures ont chuté de 67 % dans la région.

Nous continuons de chercher des moyens innovants de réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Les outils que nous utilisons pour mesurer notre progrès vers la réalisation de nos objectifs stratégiques contribueront à assurer notre réussite.

Le principal atout du CRDI demeure son personnel. L'excellence de notre équipe a été mise en lumière en juin 2015, lorsque la contribution du CRDI à la lutte contre le virus Ebola a été récompensée d'un Prix d'excellence de la fonction publique du Canada. Le CRDI était fier de partager ce prix dans la catégorie « Contribution exemplaire dans des circonstances extraordinaires » avec 11 autres ministères fédéraux canadiens. Le CRDI a également reçu un prix Ma campagne! de la Campagne de charité du gouvernement du Canada en décembre 2015. Ce prix récompense la passion et la compassion avec lesquelles notre personnel a travaillé pour améliorer la vie des membres de notre communauté. Plus de 30 % du personnel du siège social du CRDI a participé à cette campagne à titre de bénévole, et nous avons dépassé de 35 % notre objectif de collecte de fonds. Nous sommes fiers de notre équipe et nous avons confiance en sa capacité de mener à bien l'ambitieux Plan stratégique 2015-2020.

Enfin, nous remercions Monte Solberg, président du Conseil par intérim, pour son leadership. Il a su guider habilement le CRDI pendant une période d'importants changements et a bien préparé le Conseil et l'organisme à accueillir son successeur.

Le président du Centre,

Jean Lebel, Ph.D.

Investir dans des solutions

Mission

Dirigé par la Loi sur le Centre de recherches pour le dévéloppement international (1970), le Centre vise à « de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en oeuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions ». Le CRDI investit stratégiquement dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'accélérer la recherche en développement qui peut être mise à vaste échelle en vue d'un impact accru; de former des leaders dans les secteurs de l'administration publique, de la recherche et des entreprises dans le monde en développement pour aujourd'hui et demain; et de veiller à ce que le CRDI soit un partenaire de choix en ce qui concerne le renforcement des pays en développement et le maintien de relations importantes pour le Canada.

Modèle de fonctionnement

Dans l'exécution de sa mission, le CRDI

- soutient financièrement des chercheurs de pays en développement afin qu'ils mènent des recherches appliquées sur des problèmes qu'ils jugent cruciaux pour les habitants de leur pays
- accompagne les chercheurs tout au long de la démarche de l'innovation
- favorise le réseautage entre les bénéficiaires de ses subventions
- facilite l'accès à des services et documents de recherche, ainsi qu'à des chercheurs, des décideurs et des gens d'affaires

Objectifs

En avril 2015, le CRDI lançait son *Plan stratégique 2015-2020 : Investir dans des solutions.* Il vise principalement à :

- Investir dans le savoir et l'innovation en vue d'impulser des changements positifs à vaste échelle
- Former les chefs de file d'aujourd'hui et de demain
- Être le partenaire de choix en vue d'un impact accru

En poursuivant ses trois objectifs stratégiques, le CRDI déploie tous les efforts pour contribuer aux initiatives importantes du gouvernement du Canada, ainsi que pour réaliser les priorités en matière de développement international.

Nos travaux





Les taux de mortalité maternelle demeurent 14 fois plus élevés dans les régions en développement qu'ailleurs dans le monde. Le programme Innovation pour la santé des mères et des enfants d'Afrique du CRDI (voir la page 15) vise la collaboration avec les décideurs en Afrique pour améliorer les systèmes de santé appuyant les soins primaires pour les mères, les nouveau-nés et les enfants.

Aperçu des activités

Profil du Centre

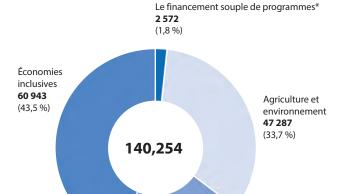
En tant que société d'État s'inscrivant dans l'action du Canada en matière d'affaires mondiales et de développement, le CRDI investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance dans les pays en développement. Cherchant à favoriser le changement chez ceux qui en ont le plus besoin, le CRDI rassemble les partenaires nécessaires pour accroître ses occasions d'avoir des retombées, il investit dans le savoir qui mènera à un changement positif à grande échelle, et il forme les leaders d'aujourd'hui et de demain.

Cet exercice était le premier du nouveau *Plan stratégique* 2015-2020 : *Investir dans des solutions* du CRDI.
Ce document d'orientation présente trois objectifs primordiaux du Centre (voir nos résultats aux pages 8 à 17) et il énumère six mesures importantes qu'il prendra pour s'assurer d'atteindre ses objectifs (voir les pages 17-18).

Orientation du programme

Les trois domaines de programme du CRDI, Agriculture et environnement (qui englobe Agriculture et sécurité alimentaire, Changements climatiques, et le programme Alimentation, environnement et santé), Économies inclusives (comprenant Emploi et croissance, Gouvernance et justice, l'Initiative Think tank, et le Programme pour la santé des mères et des enfants), et Technologie et innovation (incluant le programme Fondements pour l'innovation et le programme Économies en réseau), concentrent nos investissements en vue de promouvoir l'innovation, afin d'offrir des possibilités à ceux qui en ont le plus besoin.

Affectations par domaine de programme en 2015-2016 (en milliers de dollars)



* Le financement souple de programmes inclut la planification à long terme, les initiatives stratégiques et les initiatives

organisationnelles.

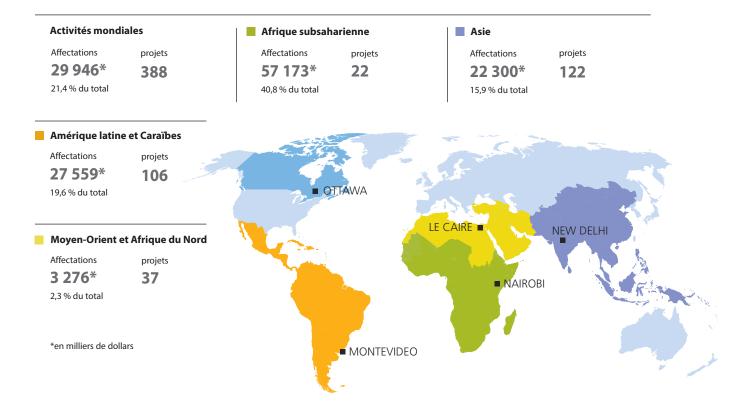
Technologie et innovation **29 452** (21,0 %)



Le CRDI appuie des initiatives qui favorisent l'autonomisation économique des femmes, par exemple, WEConnect International, un organisme sans but lucratif situé en Inde qui offre à des entreprises dirigées par des femmes une formation permettant l'acquisition de compétences et le soutien nécessaire pour qu'elles puissent avoir accès aux marchés mondiaux.

Le CRDI et le monde

Le CRDI soutient des travaux de recherche dans tous les pays que le gouvernement du Canada juge prioritaires sur le plan du développement, ainsi que dans d'autres. Le Centre a son siège à Ottawa. Le Centre compte quatre bureaux régionaux (au Caire, en Égypte, à Montevideo, en Uruguay, à Nairobi, au Kenya, et à New Delhi, en Inde).



Sources de fonds du CRDI

Le CRDI a reçu un crédit parlementaire de 183,5 millions de dollars pour l'exercice. Cette somme représentait 69,7 % des produits du CRDI en 2015-2016 et environ 4 % de l'aide internationale consentie par le Canada.

Au 31 mars 2016, le CRDI était partie à 24 accords de contribution d'une valeur de 358,1 millions de dollars, conclus avec neuf bailleurs de fonds partenaires. En 2015-2016, le CRDI a signé sept ententes de cofinancement d'une valeur totale de 47,5 millions de dollars, incluant une entente avec un nouveau partenaire, la Fondation Azrieli.

Dans le but d'élargir encore davantage son assise croissante de partenariats et de tisser de nouveaux liens, le CRDI favorisera des collaborations qui sont source d'idées puissantes, intègrent le savoir-faire du secteur privé et ont pour effet de multiplier les ressources consacrées aux solutions à des problèmes de développement.

— Le Plan stratégique du CRDI 2015-2020

Principales données financières	2014-2015	2015	-2016
Exercice qui a pris fin le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Réalisations	Réalisations	Budget révisé
Produits			
Crédit parlementaire ^a	190 024	183 478	183 478
Contributions de bailleurs de fonds	66 809	77 267	82 997
Produits financiers et autres produits	2 013	2 354	1 238
	258 846	263 099	267 713
Charges			
Programmation en recherche pour le développement	233 952	245 832	253 164
Services généraux et administratifs	20 968	19 953	19 182
S Comments	254 920	265 785	272 346
Résultats d'exploitation nets	3 926	(2 686)	(4 633)
Capitaux propres			
Non affectés	4 114	1 843	20
Affectés à l'interne	1 123	1 129	1 123
Nets investis en immobilisations	9 518	9 810	9 970
Réservés	5 770	5 057	4 780
Ratio des services administratifs ^b	8.2%	7.5%	7.0%
Affectations de programme			
Financées par le crédit parlementaire	86 868	98 991	99 000
Financées par des contributions de bailleurs de fonds	120 844	41 264	37 344
	207 712	140 255	136 344

Notes relatives aux réalisations de 2015-2016 :

Prière de se reporter à l'analyse de la direction, à la page 22, pour en savoir plus sur les principales données financières.

Mise en commun des connaissances en vue de favoriser le développement

Les résultats et les documents de recherche produits dans la foulée des projets financés par le CRDI, de même que par les bénéficiaires de ses subventions et son personnel, constituent des extrants intellectuels tangibles des investissements du Centre.

Le CRDI est d'avis que la recherche financée par des fonds publics doit être accessible librement et sans frais. C'est dans cet esprit que la nouvelle Politique de libre accès du CRDI est entrée en vigueur le 20 juillet 2015. Cette politique est au diapason du mouvement global en faveur du libre accès, soutenu par les bailleurs de fonds de la recherche et les gouvernements, dont celui du Canada, afin d'accroître la transparence, la reddition de comptes et l'efficacité.

De plus, la Bibliothèque numérique du CRDI (BNC) aide les chercheurs des pays en développement à participer aux échanges sur les enjeux du développement qui ont cours à l'échelle internationale, tout en assurant un plus grand rayonnement à leurs travaux. La BNC est un dépôt de connaissances qui offre un accès gratuit à plus de 52 000 documents.



Le CRDI donne également gratuitement accès sur son site Web, en version numérique et en texte intégral, à tous les ouvrages qu'il publie en collaboration avec d'autres éditeurs. Cette année, nous avons ajouté cinq ouvrages, publiés au Cameroun, au Maroc, aux États-Unis, en Afrique du Sud et en Inde, à notre collection électronique de plus de 320 livres dans diverses langues.

^a La crédit parlementaire représente 69,7% de l'ensemble des produits du Centre.

^b Les charges au titre de la programmation en recherche pour le développement représentent 92,5% de toutes les charges.

Résultats de 2015-2016

OBJECTIF 1:

Investir dans le savoir et l'innovation en vue d'impulser des changements positifs à vaste échelle

À travers le monde en développement, nous soutenons les innovateurs pour qu'ils puissent éprouver de nouvelles idées et trouver des moyens d'adapter la technologie et le savoirfaire existants de façon à transformer la vie des personnes les plus démunies. Lorsqu'ils trouvent des solutions viables, il faut les faire passer à plus grande échelle pour en faire bénéficier davantage de personnes dans plus de régions. Pour produire des résultats à l'échelle de millions de vies humaines, il faut nouer des partenariats et exercer une influence sur les politiques publiques, les plans du secteur privé, les orientations des bailleurs de fonds ou le programme de la société civile.



On estime que l'insécurité alimentaire touche 850 millions de personnes dans le monde. La recherche sur la sécurité alimentaire, financée par le Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale (FCRSAI), contribue à réduire la pauvreté et à améliorer les moyens de subsistance dans les collectivités rurales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique du Sud.

Le Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale (FCRSAI) en est un exemple frappant qui contribue à réduire la pauvreté et la faim. Lancé en 2009 par le CRDI et Affaires mondiales Canada, le FCRSAI s'attaque à la question de la sécurité alimentaire dans les pays en développement, en finançant de la recherche appliquée en agriculture et en nutrition. Il participe à la définition, à la mise à l'essai et à l'application à grande échelle de solutions visant à améliorer :

- la disponibilité des aliments en accroissant la production d'espèces sous-utilisées et de plantes plus nutritives et résistantes, et en réduisant les pertes après récolte
- l'accessibilité des aliments en accroissant l'accès aux marchés et en augmentant le revenu des petits exploitants agricoles
- la nutrition en préconisant l'enrichissement et la diversité alimentaires ainsi que des régimes plus équilibrés.

Le FCRSAI a modifié les pratiques et les politiques dans plusieurs pays, ce qui a amélioré la nutrition et accru la production, les revenus et la sécurité alimentaire pour des dizaines de milliers de familles. En travaillant directement avec les collectivités, les chercheurs du FCRSAI mettent à l'essai une combinaison de stratégies qui améliorent la nutrition, notamment par des interventions directes comme de meilleurs aliments complémentaires pour les jeunes enfants. Sur le plan stratégique, les chercheurs contribuent à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques nationales sur la sécurité alimentaire qui contribuent directement à réduire la faim dans le Sud.

En tout, 144 projets pilotes novateurs s'attaquant aux questions de la disponibilité des aliments, de l'accès à ceux-ci et de leur qualité ont été menés durant la première phase du programme. Ils ont profité directement à plus de 110 000 petits producteurs agricoles participants et à 270 000 autres ayant adopté les innovations. Dans la deuxième phase du programme, la recherche porte sur la mise en oeuvre à grande échelle des innovations qui sont particulièrement avantageuses pour les populations rurales pauvres afin d'accroître leur impact. Jusqu'à présent, le FCRSAI a aidé 60 organismes canadiens et de pays en développement à mener 39 projets de recherche dans 24 pays.

Les exemples ci-dessous illustrent comment les efforts de recherche menés dans les trois domaines de programme du CRDI portent le nouveau savoir et les innovations à un niveau supérieur.

Cibler les maladies transmises par les moustiques

La propagation rapide du virus Zika et son lien avec des anomalies congénitales ont exacerbé les inquiétudes au sujet des maladies transmises par les moustiques. De nouvelles recherches menées au Venezuela et en Colombie portent à plus grande échelle des interventions concluantes afin de faire face au moustique *Aedes aegypti*, vecteur du virus Zika et de nombreuses autres maladies virales, comme la fièvre Chikungunya et la dengue.

Des recherches antérieures sur la dengue ont montré l'importance d'inclure les communautés dans une approche ciblée pour éliminer les principales zones de reproduction des moustiques. À Girardot, en Colombie, des mesures de prévention



En mars 2016, la première dame María Clemencia de Santos et le ministre de la Santé et de la protection sociale Alejandro Gaviria Uribe de la Colombie ont visité des sites de projet sur le virus Zika à Girardot et ont cité la recherche comme exemple de mesures pouvant être déployées pour éviter la propagation du virus Zika et d'autres maladies à transmission vectorielle.

essayées dans 1 000 foyers en 2012 se sont révélées abordables et efficaces pour réduire de 71 % la quantité de moustiques au stade immature. La Fundación Santa Fe de Bogotá, en collaboration avec des universités, le secteur privé, les représentants de la ville et la société civile, augmente ses actions afin d'atteindre 10 000 foyers, soit presque la moitié de la ville. Les citoyens couvrent les conteneurs d'eau et prennent d'autres mesures pour priver les moustiques de zones de reproduction, tout en protégeant leur foyer au moyen de rideaux et de moustiquaires traités à l'insecticide fabriqués localement. Les grands réservoirs d'eau des constructions neuves doivent aujourd'hui être munis d'un couvercle. Ces initiatives soutiennent l'industrie locale et permettent de protéger le secteur du tourisme.

Défendre les droits fonciers en Afrique

Dans les zones urbaines et rurales de l'Afrique, la gouvernance faible et l'absence de sécurité foncière rendent d'autant plus précaire la vie des personnes les plus démunies. À Nairobi, au Kenya, plus de la moitié des quatre millions de citadins vivent dans des lotissements informels où l'eau, les sanitaires et les autres services essentiels sont déplorables. Plus de 90 % des personnes qui vivent dans les bidonvilles payent un loyer à un propriétaire forain.

Une étude récente a montré que dans le bidonville de Mukuru, l'un des plus grands de Nairobi, la « prime à la pauvreté » est stupéfiante : les résidents payent davantage pour des services inférieurs à ceux dont bénéficient les habitants des logements formels. Par exemple, pour obtenir une eau saumâtre et en faible quantité, les résidents de Mukuru payent jusqu'à 172 % de plus que les clients des services formels d'alimentation en eau. Avec l'appui du CRDI, une équipe interdisciplinaire d'experts kényans, dirigée par l'Akiba Mashinani Trust, a proposé une gamme de stratégies afin de sécuriser l'occupation des logements et d'assurer un accès équitable aux services, au logement et à la justice pour les résidents.

Leurs recommandations ont incité l'administration du comté de Nairobi à mettre à l'essai des améliorations dans un quartier de Mukuru. Des recherches de suivi permettront aux autorités de lancer, à titre d'essai, un fonds de soutien. Cette collaboration pourrait aider à élaborer des politiques de mise à niveau en faveur de tous les habitants des bidonvilles de la ville.

Des investissements fonciers à grande échelle ont été préconisés en Afrique à titre de stratégie de croissance et de développement. Pourtant, sans cadre de gouvernance clairement défini, ces initiatives peuvent déposséder les personnes qui vivent en région rurale et créer des conflits. En novembre 2015, le CRDI et Affaires mondiales Canada ont accueilli des chercheurs et des décideurs de 16 pays à Dakar, au Sénégal, pour étudier la manière dont ces investissements peuvent être régis de manière plus équitable, plus transparente et plus responsable. Le président de la Commission nationale de réforme foncière a présidé un dialogue de haut niveau sur les investissements fonciers au Sénégal. Les conclusions des recherches financées orienteront les réformes des politiques d'investissement foncier et d'occupation dans 10 pays africains, afin de mieux protéger les droits des femmes, des personnes qui vivent en milieu rural et d'autres groupes vulnérables.



Des bénévoles de la collectivité, formés à la HarassMap Academy, diffusent de l'information dans leur propre quartier afin de convaincre les citoyens de se mobiliser pour prévenir la violence sexuelle.

Production participative pour lutter contre les violences

HarassMap est un réseau à but non lucratif qui a lancé des outils de production participative et des campagnes sociales pour lutter contre le harcèlement sexuel. Le réseau fait déjà parler de lui en Égypte. Au cours du dernier excercice, les travaux innovateurs de HarassMap ont aidé l'Université du Caire à adopter une politique de lutte contre le harcèlement sexuel. Elle est la première université publique du Moyen-Orient à le faire. Depuis sa fondation en 2010, le réseau a fait des émules et a participé à de nombreuses autres campagnes visant à mettre fin aux abus. Il a également mené des recherches ayant contribué à démolir les idées préconçues sur les harceleurs et leurs victimes. En désignant et en mettant à l'essai des zones de sécurité, le réseau aide à modifier les normes de comportement social afin que les témoins d'abus s'opposent aux agressions et les signalent.

Grâce à des recherches lancées cette année, le Centre égyptien de recherche sur l'opinion publique tire des enseignements de l'expérience de HarassMap en matière de production participative et les applique à d'autres problèmes, tels que la corruption. HarassMap, de son côté, tente d'adapter son modèle pour lutter contre le harcèlement sexuel dans d'autres pays. L'équipe de HarassMap a reçu plus de 60 demandes d'encadrement et a inspiré la mise en oeuvre de plusieurs initiatives similaires dans plus d'une douzaine de pays.

Assurer la sécurité des transports pour les femmes

Les taux de participation des femmes au marché du travail en Amérique latine sont grandement inférieurs à ceux des hommes. Le manque de sécurité dans les réseaux de transport compte parmi les obstacles qui retiennent les femmes. Le Salvador affiche l'un des taux de meurtres les plus élevés du monde, et 3,3 % des homicides commis entre 2008 et 2013 ont eu lieu dans les transports publics.

Un document de recherche publié cette année par la Fundación Salvadoreña para el Desarrollo Económico y Social (FUSADES), institut de recherche financé par l'Initiative Think tank, souligne que la victimisation sexuelle est fréquente à l'encontre des femmes dans les transports publics. Les personnes

interrogées décrivent un réseau désorganisé qui crée un terrain favorable aux agressions. Les usagers se plaignent notamment du surpeuplement, de la saleté, de l'impolitesse des conducteurs, des autobus couverts de graffitis, de l'insuffisance de l'éclairage et des horaires imprévisibles.

À partir des recommandations de la FUSADES, le ministère du Travail du Salvador et la Chambre de commerce des États-Unis ont signé un accord visant la mise en oeuvre de solutions, notamment une campagne de sensibilisation du public conçue pour changer les attitudes et les comportements dans les transports publics. Dans le cadre de la Women's Leadership Initiative, lancée en octobre 2015 par le ministère du Travail, FUSADES pourra collaborer avec des entreprises et des organismes gouvernementaux pour promouvoir les droits des femmes à l'échelle nationale.



Les recherches effectuées par FUSADES avec l'appui de l'Initiative Think tank aident le ministère du Travail d'El Salvador à améliorer la sécurité des femmes dans les transports publics.

Favoriser la collaboration mondiale en matière de recherche

Au cours des sept dernières années, l'Initiative internationale des chaires de recherche, financée en partenariat avec le Programme des chaires de recherche du Canada, a permis de réunir des chercheurs de pointe et des partenaires non universitaires pour tenter de relever les défis majeurs de notre temps. Les titulaires de chaire ont mis au point des technologies d'avant-garde favorisant les relations entre les communautés, les gouvernements et le secteur privé afin de renforcer les politiques et les programmes.

Par exemple:

- Au Maroc, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Université Cadi Ayyad ont collaboré avec l'industrie pour mettre en oeuvre une approche rentable permettant de réduire la lixiviation de métaux lourds d'un site minier à l'abandon.
- Au sud du Brésil, l'Université McMaster et la Federal University of Rio Grande ont conjointement mis au point des techniques de pointe de suivi environnemental et contribué à de nouvelles lois visant à restaurer et à préserver les écosystèmes aquatiques.
- En Chine, l'Université York et le Chinese Center for Disease Control and Prevention ont éclairé les décisions du gouvernement quant aux investissements majeurs en matière



Un nouveau partenariat public-privé en Ouganda et au Kenya permet l'élaboration de produits de haricots précuits abordables, savoureux et de longue durée.

de prévention et de contrôle du VIH/SIDA dans trois provinces, en utilisant une technique avancée de modélisation mathématique pour analyser l'incidence et les voies de transmission de la maladie.

Des haricots tout prêts au menu

L'année 2016 a été proclamée l'année internationale des légumineuses. La valeur nutritive et les propriétés fertilisantes de ces cultures résistantes, qui comptent les haricots, les pois chiches, les lentilles et les pois, sont de plus en plus reconnues dans le monde. Les recherches actuellement financées grâce à Cultiver l'avenir de l'Afrique, partenariat pluriannuel entre le CRDI et l'Australian Centre for International Agricultural Research, visent à accroître l'accès aux légumineuses. Des chercheurs kényans et ougandais se sont joints au secteur privé et au Centre de développement des produits alimentaires du Manitoba pour élaborer des produits précuits populaires du haricot.

Les haricots secs non transformés ne coûtent pas cher et ils constituent un aliment recherché et une bonne source de protéines pour les foyers à faible revenu. Ils exigent cependant une longue cuisson et de grandes quantités de bois, ce qui peut réduire leur attrait. La National Agriculture Research Organization de l'Ouganda et le Agricultural and Livestock Research Institute du Kenya ont procédé à des essais sur 47 variétés de haricots. Douze ont été retenues jusqu'à présent pour leurs qualités nutritionnelles et leur tenue à la précuisson. En collaboration avec des partenaires du secteur privé, ces organismes étudient des modèles de chaînes d'approvisionnement pouvant répondre aux besoins du marché et profiter aux petits exploitants agricoles, grâce à une production d'échelle commerciale et à la commercialisation des produits ainsi élaborés.

Depuis 2015, presque 24 000 cultivateurs, dont plus de la moitié sont des femmes, cultivent ces variétés. Deux produits pratiques et abordables – les haricots précuits séchés et les bouchées à grignoter à base de haricots – ont été élaborés et testés auprès des consommateurs dans des supermarchés au Kenya et en Ouganda. Ces produits peuvent améliorer la nutrition, tout en faisant gagner du temps et économiser du combustible de cuisson à des millions de foyers.

OBJECTIF 2

Former les chefs de file d'aujourd'hui et de demain

Le CRDI fournit aux innovateurs en recherche, en élaboration de politiques et en affaires les outils et le soutien nécessaires pour aborder les enjeux de développement pressants. Nos investissements cultivent les chefs de file qui trouvent des solutions durables aux changements climatiques, à la maladie, à l'inégalité, à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté. Le soutien du CRDI renforce la capacité locale, augmente les possibilités et inspire des idées. Le Centre finance des chefs de file émergents et chevronnés par au moyen de subventions de recherche ainsi que de bourses de recherche et d'études. Nous les jumelons à des réseaux qui accroissent leur influence et leur impact. Notre objectif est d'appuyer les chefs de file d'aujourd'hui et de demain.



Des diplômés de l'Institut africain des sciences mathématiques célèbrent leur réussite à Biriwa, au Ghana.

Un tel exemple est l'initiative À la recherche du prochain Einstein de l'Institut africain des sciences mathématiques (AIMS). Depuis 2003, ce programme de cycle supérieur a produit 973 diplômés provenant de 42 pays – dont un tiers étaient des femmes. Un grand nombre de ces diplômés poursuivent ensuite des programmes de maîtrise ou de doctorat dans des domaines tels que les changements climatiques, les sciences informatiques, les sciences environnementales et la physique nucléaire. Par exemple, la candidate au doctorat Aissata Alioune Bedra Sy de Mauritanie élabore une modélisation mathématique pour prévoir la croissance du riz et déterminer les meilleures options d'adaptation dans le contexte des changements environnementaux. Son modèle aidera les gouvernements à formuler des politiques agricoles pour améliorer la sécurité alimentaire.

Notre soutien à l'égard des think tanks et des institutions de recherche positionne les chercheurs locaux comme des grands penseurs. C'est le cas notamment au Népal, où notre financement d'un think tank local a produit des solutions qui orientent les efforts de redressement et de reconstruction après le tremblement de terre de 2015.

Former des chefs de file signifie également rehausser le profil et offrir des possibilités. En décembre 2015, le CRDI a fourni des fonds à des chercheurs de pays en développement pour qu'ils puissent prendre part à la **COP21**, la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques, à Paris. Ces chercheurs faisaient partie des 40 000 participants qui se sont rencontrés pour arriver à une entente pour lutter contre les changements climatiques à l'échelle mondiale. Des scientifiques africains bénéficiaires d'une subvention du CRDI ont fourni un soutien technique important aux négociateurs qui ont joué un rôle clé dans la mise au point de l'entente.

Les projets ci-dessous mettent en évidence les nombreuses façons dont le Centre cultive et soutient les chefs de file dans nos domaines de programme.

Soutien de futurs professeurs universitaires en Haïti

Les résultats d'un séisme d'une magnitude de 7,0 qui a secoué Haïti en janvier 2010 ont été catastrophiques. On estime à 230 000 le nombre de décès. Trois autres millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, y compris de nombreux professeurs et étudiants. Aujourd'hui, moins de 10 % des 1 000 professeurs du pays détiennent une maîtrise, et un plus petit nombre encore ont un doctorat.

Pour y pallier, un groupe de professeurs du Canada, d'Haïti, des États-Unis et de France, mené par le professeur Samuel Pierre de l'École Polytechnique de Montréal, a établi l'Institut des sciences, des technologies et des études avancées d'Haïti (ISTEAH). L'objectif à long terme est de former 1 000 professionnels en science et en technologie pour aider Haïti à se rétablir et à se reconstruire, tout en soutenant les futurs leaders universitaires en enseignement scientifique et technologique. Le CRDI fournit des fonds de démarrage pour quatre ans, finance l'infrastructure d'éducation à distance, et offre des bourses aux étudiants.

Établi en 2013, le programme est offert par une combinaison d'engagements en personne, par vidéo et en ligne. Les services comprennent de la formation professionnelle et technique, la gestion de projets et des cours d'ingénierie. Les premiers étudiants à la maîtrise obtiendront leur diplôme en 2016, alors que les premiers candidats au doctorat recevront leur diplôme en 2017. Avec 190 étudiants inscrits en 2015, l'ISTEAH fournit de l'espoir et des connaissances pour l'avenir d'Haïti, tout en apportant une contribution durable au développement national.



Des étudiants suivent un cours de formation professionnelle au CETEMOH, un centre fondé par Rony François, étudiant à l'ISTEAH, à Port-au-Prince, en Haïti.



Des femmes Q'eqchi' font jurisprudence à la Cour suprême du Guatemala en obtenant la toute première condamnation pour esclavage sexuel et domestique en temps de guerre de deux anciens militaires.

Assurer l'accès à la justice pour les femmes autochtones et paysannes

Pendant six ans, durant la contre-insurrection du Guatemala des années 1980, l'armée a détenu des femmes paysannes des communautés rurales des départements d'Alta Verapaz et d'Izabal comme esclaves domestiques et sexuelles. Les soldats ont brûlé les maisons et affaires ce ces femmes, épouses de leaders paysans kidnappés et disparus, et les ont violées quoti-diennement. Ce cycle de cruauté se répète trop fréquemment dans les pays touchés par la guerre et des conflits armés. Les droits des femmes sont violés par des abus sexuels, physiques et psychologiques. Elles perdent souvent leur maison et leurs moyens de subsistance, et se retrouvent avec une intégrité morale détruite.

Des chercheurs financés par le CRDI au Guatemala et en Colombie mènent la charge pour donner aux femmes autochtones et paysannes accès à la justice dans ces cas. Au Guatemala, ECAP (Equipo de Estudios Comunitarios y Acción Psicosocial), une organisation qui offre du soutien psychosocial aux femmes depuis 2003, travaille avec la chercheuse Luz Méndez Guitérrez pour consigner comment les femmes subissent les injustices et cherchent des voies de recours.

Avec le soutien du CRDI, le projet a élaboré une base de données essentielles pour démontrer comment les systèmes de justice officiels et communautaires ont laissé tomber ces victimes de violence sexuelle, tant pendant le conflit qu'après. Le projet a rassemblé des femmes autochtones Q'eqchi' du Guatemala avec des femmes autochtones et paysannes de la Colombie pour qu'elles puissent partager leurs expériences et discuter de stratégies pour que la justice puisse être rendue. Il a également offert la possibilité à la nouvelle génération de la Colombie de raconter l'histoire de leur mère par vidéo – une approche qui a habilité les femmes et a stimulé des discussions parmi les aînés de la communauté concernant la lutte contre la violence sexiste.

En Colombie et au Guatemala, le projet a démontré que les populations vulnérables peuvent passer de victimes passives à agents de changement. En 2016, le projet a contribué à la déclaration de culpabilité et à la détermination de la peine de deux anciens officiers de l'armée pour des crimes contre l'humanité.



Réduire la pauvreté au moyen de recherches ayant une incidence sur les politiques de développement rural constitue un objectif du Centre latino-américain pour le développement rural (Rimisp), un partenaire du CRDI.

Élaborer des politiques, transformer des vies

Partenaire de longue date du CRDI, le Centre latino-américain pour le développement rural (Rimisp) s'attaque à la pauvreté au moyen de recherches qui influent sur les politiques de développement rural. Son programme Dynamique de l'occupation du territoire en milieu rural a mené des études de cas dans 19 territoires de 11 pays, et a conclu que l'agriculture à elle seule est insuffisante pour créer une économie rurale florissante. Les chercheurs ont relevé six facteurs, utilisés en différentes combinaisons, qui établissent des conditions propices à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à une meilleure égalité. Ces facteurs comprennent la distribution équitable des terres et l'accès aux ressources naturelles, l'accès aux marchés, une économie locale diversifiée, la proximité de villes de taille moyenne, les investissements du gouvernement dans les infrastructures et les services, et le regroupement des intervenants locaux en coalition.

Ces constatations pourraient transformer la vie de millions de pauvres en Amérique latine. Au Pérou, le ministère du développement et de l'inclusion sociale se sert des données pour réformer les programmes d'aide sociale du pays, réduire la pauvreté et la malnutrition, et fournir des services gouvernementaux de qualité. Les changements créeront des occasions pour les pauvres, dont la plupart ont peu profité de la croissance économique impressionnante du pays.

En abordant les disparités axées sur l'emplacement par rapport à la croissance, à la réduction de la pauvreté et à l'inclusion par des recherches novatrices, Rimisp s'établit comme organisme de recherche de pointe qui influe sur des changements à grande échelle.

Améliorer la diplomatie de la santé en Afrique au moyen de preuves

Dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne où l'accès à des soins de qualité pour les mères et les enfants demeurent un défi constant, trop de femmes meurent en couches. Selon le rapport *Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015*, de l'Organisation mondiale de la santé, en 2015, 66 % des décès maternels mondiaux y ont eu lieu. Afin d'aborder le problème et de contribuer à des solutions mondiales, le CRDI renforce le leadership africain en matière de diplomatie de la santé. L'objectif est de permettre à l'Afrique de jouer un rôle actif dans l'amélioration des systèmes de santé pour obtenir de meilleurs résultats de santé maternelle et infantile.



Le CRDI autonomise les dirigeants africains afin qu'ils puissent jouer un rôle plus important dans l'amélioration de la santé des mères et des enfants.

Le CRDI finance le travail de deux organismes partenaires qui offrent du soutien aux efforts en matière de diplomatie de la santé mondiale : la Communauté sanitaire de l'Afrique orientale, centrale et australe et EQUINET, le réseau régional pour l'équité en santé en Afrique australe. Ensemble, ces organismes acquièrent des données et accroisssent la capacité dans la région. Ils se concentrent sur les ressources humaines, la production de médicaments essentiels à l'échelle locale, et le financement pour la santé mondiale.

Grâce à de la formation et au perfectionnement des compétences, les négociateurs de politiques ont reçu un soutien important en prévision de la 69° Assemblée mondiale de la Santé (AMS). Ils se sont rencontrés à Nairobi en avril 2016 pour se préparer à discuter de sujets de santé prioritaires lors de l'AMS. Les participants comprenaient des employés des ministères africains de la santé et des diplomates du groupe d'Afrique basés à Genève, comme des attachés de santé en mission de pays.

Ce projet s'appuie sur les travaux antérieurs du CRDI en Afrique subsaharienne, qui ont permis de produire des publications sur l'aide au développement concernant les processus décisionnels mondiaux, et ont fourni des preuves empiriques aux négociateurs. Grâce à du mentorat, à l'examen par les pairs et à la communication d'information, il existe maintenant une masse critique d'institutions et d'individus prêts à devenir de véritables chefs de file dans le domaine de la diplomatie pour la santé maternelle et infantile.

Reconnaître les chefs de file dans le domaine de l'innovation et de la recherche

Plusieurs de nos anciens et présents bénéficiaires de subventions ont été reconnus en 2015-2016 pour les avancées importantes qu'ils ont réalisées dans leur domaine de recherche, devenant ainsi les nouveaux chefs de file du savoir et sources de solutions pour le bien de la société. Le CRDI est fier d'avoir appuyé les travaux de ces personnes et institutions de premier plan, au Canada et dans les pays en développement.



Le fondateur et président de BRAC, Fazle Hasan Abed a remporté le Prix mondial de l'alimentation de 2015, une reconnaissance considérée comme l'équivalent agricole du prix Nobel. BRAC, un partenaire du CRDI, est l'un des organismes de lutte contre la pau-

vreté les plus efficaces à l'échelle mondiale. Fazle Hasan Abed est reconnu pour avoir lancé une nouvelle approche au développement qui permet de traiter de façon efficace et durable l'interdépendance entre la faim et la pauvreté.



Un pionnier de l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour le développement,

Carlos Afonso a reçu le prix Betinho

Communications 2015 pendant la célébration du 25° anniversaire de
l'Association for Progressive Communi-

cations. M. Afonso, qui a dirigé plusieurs projets financés par le CRDI, a été reconnu pour ses contributions remarquables à l'égard de l'utilisation d'Internet pour la justice sociale et le développement.

L'African Population and Health Research Center (APHRC), qui gère un programme de bourses du CRDI, a remporté le **Prix des Nations Unies en matière de population** de 2015 pour ses importantes contributions à la quête de solutions dans le domaine de la santé de la population et de l'hygiène procréative. L'APHRC a été fondé en 1995 pour fournir aux gouvernements des pays subsahariens des données scientifiques crédibles pour leurs politiques en matière de population, de santé et d'éducation.



La chaire de recherche du CRDI, Adalto Bianchini, continue de contribuer de manière importante à la protection des écosystèmes aquatiques menacés, particulièrement dans son pays d'origine, le Brésil. Dans le cadre d'une collaboration des chaires de

recherche du Canada-CRDI, Adalto Bianchini a fait équipe avec Chris Wood de l'Université McMaster pour mettre au point de nouvelles techniques de surveillance de la toxicologie aquatique pour protéger les écosystèmes sensibles et la qualité de l'eau dans les eaux douces et côtières. En s'appuyant sur ces méthodes novatrices, une nouvelle loi a été adoptée pour régir le troisième port au Brésil. L'application de cette nouvelle législation est mise à l'essai dans trois bassins versants majeurs au Sud du Brésil. M. Bianchini a également été nommé par le gouvernement brésilien en tant que directeur scientifique de l'équipe évaluant les dommages causés à l'environnement par le récent désastre minier Bento Rodrigues.



Un bénéficiaire du CRDI, Eduardo Bianco a reçu le Luther Terry Award for Outstanding Individual Leadership 2015 de l'American Cancer Society, en reconnaissance de ses réalisations exceptionnelles dans le domaine de la lutte contre le tabagisme. Eduardo

Bianco est le directeur du **Centre for Tobacco Research and Intervention** et le coordonnateur régional des Amériques pour le **Framework Convention Alliance**.



Au nom du conseiller scientifique du président, **Amal Esawi** a représenté l'Égypte au **Global Forum of National Advisory Councils** de 2015 au Chili. Elle a participé au forum grâce à une commandite du CRDI afin de nouer des relations avec des homologues d'autres

pays, dont l'expertise peut contribuer à éclairer la meilleure façon d'investir le 1 % du PNB que l'Égypte s'est engagée à consacrer à la recherche scientifique.

La InterAmerican Heart Foundation Argentina a remporté le prix Comité Argentino de Educación para la salud de la población (CAESPO) de 2015 pour son étude sur les publicités sur les aliments ciblant les enfants télédiffusées en Argentine. Financée par le CRDI, l'étude a révélé que 85,3 % de ces publicités promouvaient des produits ayant une faible valeur nutritionnelle. Les résultats serviront à influer sur la politique publique pour réduire les répercussions des maladies cardiovasculaires et du diabète.



Salam Kawakibi, directeur adjoint et directeur de la recherche de l'nitiative pour la réforme des pays arabes (ARI), un bénéficiaire du CRDI de longue date, a été nommé au conseil consultatif de l'Institut de l'Université des Nations unies sur la mondialisation, la culture

et la mobilité. Après le printemps arabe qui a balayé la région, la ARI a élaboré et mis à l'essai des réformes visant à appuyer les transitions vers la démocratie.

Une étude de 2015 par LIRNEasia et MIDO (Myanmar ICT for Development Organization), qui sont appuyés par le CRDI, a démontré que seulement six mois après la libéralisation des marchés en Birmanie (Myanmar), l'utilisation de la technologie de la communication a monté en flèche. La « révolution des communications » a permis de créer un terrain fertile pour la démocratie et a exercé un rôle clé dans la mobilisation du peuple pour l'élection historique du pays. On a demandé aux deux organisations de fournir leurs conseils d'experts sur l'éléboration d'un plan directeur en matière de technologies de l'information et des communications pour le pays.



Wilfred Ndifon a reçu une bourse d'excellence du Next Einstein Forum de l'Institut africain des sciences mathématiques (AIMS). M. Ndifon a été reconnu comme l'un des 15 meilleurs jeunes scientifiques de l'Afrique pour son travail novateur et son leadership

en matière de recherche visant à la création de nouveaux vaccins plus efficaces.

Au Brésil, le projet de **Promundo Institute** intitulé *Compréhension des caractéristiques identitaires masculines de non-violence permettant de bâtir des villes sûres et inclusives*, financé par l'initiative Villes sûres et inclusives du CRDI et du Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni, s'est vu décerner le prix **Juscelino Kubitschek** de la catégorie des réalisations sociales, culturelles et scientifiques de la **Banque interaméricaine de développement**. Ce prix est attribué à une organisation qui a contribué de façon importante au développement social et économique de communautés en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Un projet du **Uganda Chartered HealthNet**, financé par le CRDI, a remporté un prix **Momentum for Change** des Nations-Unies pour souligner son initiative transformatrice par rapport à l'action climatique. En partenariat avec le ministère de l'Eau et de l'Environnement, l'ONG FHI 360, l'Université Makerere, les administrations des districts, et les stations radio locales, Uganda Chartered HealthNet a communiqué des avis agricoles importants aux agriculteurs par téléphone cellulaire et radio interactive. Des avertissements météorologiques, des techniques permettant d'économiser l'eau, et des renseignements concernant les marchés ont permis de réduire de 67 % les dommages et les pertes de récolte.



Eberechchukwu Uneze, un ancien directeur exécutif au Centre for the Study of the Economies of Africa du Nigeria, appuyé par l'Initiative Think tank du CRDI, a été nommé directeur exécutif d'Assets Management Corporation of Nigeria par le président

nigérian. M. Uneze est largement considéré comme l'un des penseurs avant-gardistes en développement en Afrique.

La Universiti Tun Abdul Razak (UNIRAZAK), un bénéficiaire du CRDI, a remporté le prix Entrepreneurial University Award of the Year de la Malaisie pour une université privée. Leur projet Promotion de la recherche sur l'entrepreneuriat en Asie du Sud-Est — application du Global Entrepreneurship Monitor vise à établir des bases empiriques solides en vue de favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois, surtout pour les femmes.



Le documentaire *A Walnut Tree* du cinéaste pakistanais *Ammar Aziz* a remporté le trophée *Ram Bahadur* pour le meilleur film au festival *Film Southasia* à Kathmandu. Dirigé par la fiducie *Aakar* basée à Delhi et produit dans le cadre du Justice Project en Asie

du Sud, financé par le CRDI, le film suit un vieil homme forcé de vivre dans un camp pour personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison d'un conflit entre l'armée pakistanaise et les Talibans. Le Justice Project se sert de films et de la recherche pour accroître la sensibilisation, orienter les politiques publiques et consigner les défis impliqués dans la lutte pour la justice dans cinq pays de l'Asie du Sud qui ont connu des conflits violents: Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan et Sri Lanka.



Gina Ziervogel, chargée de cours du département des sciences environnementales et géographiques à l'Université du Cap est lauréate d'un prix Women in Science de l'Afrique du Sud en 2015. Ziervogel était l'une de quatre femmes du pays reconnues pour des réalisations

en matière de développement durable. M^{me} Ziervogel a agi à titre de responsable de projet dans le cadre de travaux de recherche financés par le CRDI dans le but d'améliorer les interventions du Cap en cas d'inondation grave causée par les changements climatiques.

OBJECTIF 3

Être le partenaire de choix en vue d'un impact accru

Le partenariat est une composante essentielle des efforts du CRDI visant à soutenir des projets de recherche transformateurs. Nous établissons des partenariats stratégiques avec d'autres bailleurs de fonds au Canada et dans le monde afin de tirer le meilleur parti des ressources financières disponibles et de les multiplier pour traiter les problèmes urgents. Par l'entremise des programmes de recherche que nous soutenons, nous encourageons une recherche collaborative qui s'appuie sur les talents et les connaissances uniques de nos nombreux partenaires, lesquels évoluent aussi bien dans le domaine industriel que dans le secteur gouvernemental et la société civile. Ces projets mettent en relation des experts du Nord et du Sud et de divers pays en développement.



Un bénévole oeuvrant en première ligne pour combattre le virus Ebola reçoit le vaccin expérimental à Conakry, en Guinée.

Notre intervention en **Afrique de l'Ouest face à l'épidémie du virus Ebola**, l'une des plus graves crises sanitaires mondiales des dernières années, illustre le rôle critique que le partenariat joue dans la mobilisation des fonds et de l'expertise. Le CRDI dirige un consortium d'organismes canadiens, dont l'Agence de la santé publique du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada et Affaires mondiales Canada, qui ont investi 7 millions de dollars au cours des trois dernières années dans les essais cliniques d'un vaccin canadien expérimental contre le virus Ebola.

Mis sur pied en Guinée en mars 2015, alors que l'épidémie faisait rage, un consortium de recherche international - dirigé par l'Institut norvégien de santé publique et coordonné par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le ministère de la Santé de la Guinée – a mené un essai de vaccination en anneau. Au bout de seulement quatre mois, les résultats préliminaires de l'essai publiés démontraient le niveau élevé d'efficacité du vaccin, une avancée pouvant « changer la donne » selon l'OMS. Des essais supplémentaires du vaccin sont en cours au Canada et en Afrique, sous la direction du Réseau canadien de recherche sur l'immunisation et de chercheurs de l'Afrique de l'Ouest ayant auparavant bénéficié de l'aide du CRDI. En s'appuyant sur leur collaboration réussie dans la lutte contre Ebola, le CRDI et les Instituts de recherche en santé du Canada s'apprêtent maintenant à lancer un appel à propositions de recherche sur le virus Zika, afin de faire face à l'épidémie qui touche le continent américain et les Caraïbes.



Des chercheurs appuyés par le CRDI concentrent leurs efforts sur l'amélioration de la santé des mères et des enfants.

Le programme Innovation pour la santé des mères et des enfants d'Afrique illustre également comment le partenariat permet de faire avancer les priorités canadiennes en matière de santé mondiale. Malgré les progrès qu'a connus la région, l'Afrique subsaharienne affiche l'un des taux de mortalité maternelle et infantile les plus élevés au monde : la probabilité qu'un enfant meure avant l'âge de cinq ans y est 16 fois plus élevée que dans les régions développées. Dans le cadre d'un programme de 36 millions de dollars sur sept ans cofinancé avec les Instituts de recherche en santé du Canada et Affaires mondiales Canada, des chercheurs africains et canadiens de haut vol travaillent en collaboration avec des décideurs africains afin de renforcer les systèmes de santé qui soutiennent les services de santé primaires pour les mères, les nourrissons et les enfants.

Vingt équipes de recherche sont à la recherche de solutions pour renforcer le soutien offert aux femmes et aux enfants dans leurs communautés, ainsi que dans les hôpitaux, les cliniques et les autres établissements. Elles étudient également les politiques et les ressources humaines nécessaires pour bâtir des systèmes de santé solides et équitables. Au Nigeria, par exemple, des chercheurs de l'Université McGill travaillent avec la fédération nigériane des associations de femmes musulmanes et avec le ministère de la Santé du pays pour réaliser un essai à grande échelle de visites universelles à domicile. Des essais pilotes menés dans des lieux choisis dégageront les stratégies que les services de santé nigérians peuvent utiliser pour étendre à plus grande échelle les visites à domicile des mères et des nourrissons.

Comme l'illustrent les exemples ci-dessous, les anciens et nouveaux partenariats conclus par nos divers domaines de programme sont essentiels pour multiplier les efforts visant à répondre aux principaux défis du développement.

Permettre aux parties prenantes du Sud de prendre part aux débats sur le développement international

La fin de l'année 2015 a vu le lancement d'un nouveau programme d'action ambitieux visant à remplacer les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. Élaborés sur la base des renseignements fournis par des experts, des activistes, des entreprises privées et des gouvernements du monde entier, les nouveaux objectifs de développement durable définissent 17 domaines de coopération internationale en vue de lutter contre l'extrême pauvreté, de combattre les



inégalités et de protéger l'environnement. Les données et les idées fournies par des experts du Sud ont été capitales pour nourrir le débat sur ces objectifs et assurer des résultats inclusifs.

Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont participé aux débats par divers canaux, notamment le réseau de recherche sur les politiques Southern Voice. Avec le soutien de l'Initiative Think tank, un partenariat regroupant plusieurs bailleurs de fonds et géré par le CRDI, Southern Voice a présenté devant le Forum politique de haut niveau des Nations Unies le Rapport européen conjoint sur le développement 2015. Le partenariat travaille aussi avec le Centre for Policy Dialogue et l'école canadienne Norman Paterson School of International Affairs pour superviser le Test sur les données du programme de développement après 2015. Cette initiative internationale vise à définir des méthodes d'application et de mesure des progrès en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable selon les contextes de différents pays.

Innover en matière de santé

Le dernier exercice complet du Fonds d'innovation pour le développement du gouvernement du Canada consacré à la santé (FID-S), d'une valeur de 225 millions de dollars, a pris fin cette année. Géré par le CRDI et mis en oeuvre par Grands Défis Canada, le Fonds a permis de soutenir près de 700 projets dans 55 pays depuis 2010. Cette année, il s'est concentré sur la mise sur pied du portefeuille du programme Les Étoiles en santé mondiale, qui soutient des projets de validation de principe, et sur la concrétisation en projets à grande échelle et à haut potentiel des idées les plus prometteuses. Grâce à ce fonds et à Affaires mondiales Canada, Grands Défis Canada a soutenu plus de 140 projets d'envergure cofinancés par



Administré par le CRDI et piloté par Grands Défis Canada, le Fonds d'innovation pour le développement axé sur la santé (FID-S) a financé des programmes favorisant la santé des mères et des nouveau-nés.

différents partenaires des secteurs industriel, philanthropique et gouvernemental. Les résultats obtenus comprennent la conception de nouveaux dispositifs de diagnostic, de nouvelles technologies de délivrance de médicaments et de nouveaux modèles opérationnels permettant un meilleur accès aux traitements et au soutien social.

En 2015, le CRDI a mené une évaluation sommative indépendante du FID-S. Les évaluateurs ont jugé positivement de nombreux aspects du programme, notamment sa pertinence, son harmonisation avec les priorités du Canada en matière d'aide, et sa contribution à l'amélioration des conditions de vie et à la préservation de la vie. Ils ont également cerné des domaines à améliorer, notamment en ce qui a trait à la gestion du programme effectuée par les partenaires ainsi qu'au suivi des résultats et à la production de rapports par Grands Défis Canada. En réaction, les partenaires (le CRDI, Grands Défis Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada) ont déterminé des mesures concrètes pour donner suite à ces recommandations. Le CRDI a depuis soumis l'évaluation et le plan d'action en découlant à la Ministre canadienne du Développement international. Se reporter à la page 27 de l'analyse de la direction pour plus de renseignements sur le financement et les dépenses du FID-S.



Une préparation de sel doublement enrichi conçue au Canada a récemment obtenu l'approbation réglementaire en Inde. Le Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale s'attaque aux carences en fer et en iode par l'intermédiaire d'une collaboration directe avec les producteurs de sel locaux.

Combattre l'anémie grâce au sel doublement fortifié

En Inde, plus de la moitié des femmes âgées de 15 à 49 ans sont anémiques : ce chiffre atteint 70 % dans l'État de l'Uttar Pradesh. Un projet innovant du FCRSAI, réunissant des autorités gouvernementales et des partenaires du secteur privé, a pour objectif de lutter contre les carences en fer et en iode tout en augmentant les occasions commerciales pour les producteurs de sel locaux. Une formulation de sel doublement fortifié élaborée par des chercheurs canadiens est particulièrement bien accueillie par les consommateurs de 13 pays, et a été officiellement homologuée en Inde. Les études montrent qu'elle permet de réduire l'anémie de 66 % et d'accroître sensiblement les aptitudes cognitives et le niveau d'énergie des femmes.

Des chercheurs de l'université de Toronto travaillent avec le St John's Research Institute, avec JVS Foods Pvt. Ltd (un fabricant indien d'aliments naturels) et avec Tata Trusts pour transférer la technologie et mettre à l'essai de nouveaux modèles, de sorte à intégrer le sel doublement fortifié aux canaux de distri-

bution publics de l'Inde dans 10 districts de l'Uttar Pradesh, soit une population cible rurale et pauvre de 15 millions de personnes. Les résultats de cet essai fourniront aux autorités sanitaires les preuves dont elles ont besoin pour rendre le sel doublement fortifié accessible à des centaines de millions de personnes dans toute l'Inde.

Tirer parti des données ouvertes

Données ouvertes - le déblocage d'importants volumes d'information pouvant être utilisés, réutilisés et redistribués librement par quiconque – peut alimenter une valeur économique générale, favoriser un engagement civique accru et accroître la transparence et la responsabilisation du gouvernement, menant à de meilleurs services, politiques et possibilités pour les habitants des pays en développement. Le programme Données ouvertes pour le développement (DOD) est un partenariat international visant à appuyer les initiatives locales et durables en matière de données ouvertes dans les pays en développement. DOD est un programme à plusieurs bailleurs de fonds géré par le CRDI depuis 2015, qui s'appuie sur des projets remontant à 2010. Il a reçu près de 10 millions de dollars en subventions du CRDI, de la Banque mondiale, d'Affaires mondiales Canada et du Department for International Development du Royaume-Uni (DFID) entre 2014 et 2016. Ce partenariat a pour objectif de favoriser l'adoption à grande échelle des innovations qui fonctionnent, de renforcer les capacités de mise en oeuvre de solutions reposant sur des données ouvertes, et d'accroître la coordination avec d'autres initiatives de données ouvertes afin qu'elles profitent aux habitants des pays en développement.

Entre autres réalisations, DOD a organisé conjointement la troisième Conférence internationale sur les données ouvertes, qui s'est tenue à Ottawa en 2015, de même que de nombreux événements préliminaires visant à élaborer une feuille de route de la collaboration internationale. Au Burkina Faso, DOD a soutenu la tenue d'« élections libres », en communiquant les résultats en temps réel et en aidant à accroître la confiance dans le processus électoral. En Uruguay, l'application dédiée à la santé A Tu Servicio a été reconnue pour son rôle novateur dans l'amélioration des systèmes de santé publique, en permettant la communication et la visualisation des données de cliniques publiques au Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement transparent. Le partenariat a également soutenu les travaux sur la charte internationale des données ouvertes, qui a été lancée à l'Assemblée générale des Nations Unies et adoptée par 17 pays cette année. Il a offert une assistance technique aux gouvernements de la Tanzanie, de la Macédoine, du Burkina Faso, de l'Indonésie et du Pérou, et aidé à former plus de 700 représentants des médias et de la société civile de pays en développement.

Programme d'action

Le CRDI travaille de manière stratégique pour atteindre ses trois objectifs. Le programme d'action du Centre consiste en six actions spécifiques formant la feuille de route vers ses objectifs : recentrer la programmation du Centre; travailler de concert avec le secteur privé; tirer parti de la présence mondiale du Centre; communiquer stratégiquement; utiliser les ressources de façon avisée; et investir dans son personnel.



Le CRDI utilise les médias sociaux pour faire connaître son travail.

Communiquer stratégiquement

En saisissant les occasions de faire connaître aux Canadiens, aux particuliers, aux organismes et aux entreprises l'incidence de ses réussites, le CRDI peut accroître sa visibilité et rehausser son statut de partenaire de premier choix.

L'année dernière, nous avons organisé ou pris part à 18 événements publics au Canada et dans le monde. Ces événements ont attiré un public de plus de 5 000 personnes ainsi que des milliers de personnes en ligne et sur les réseaux sociaux.

Le CRDI a reçu beaucoup d'attention des médias en 2015 : 2 300 articles et reportages ont fait mention du Centre dans des médias canadiens et étrangers. Nos travaux en matière d'adaptation aux changements climatiques ont été les plus médiatisés, grâce notamment à notre participation aux réunions de la COP21 à Paris en décembre 2015.

Le CRDI a renforcé la visibilité de ses résultats de recherche innovants auprès du public canadien en s'appuyant sur des partenariats avec le *Canadian Geographic* et *Québec Science*. La collaboration avec ces publications canadiennes de renom a mené à la rédaction de 11 articles approfondis sur des enjeux de développement importants faisant l'objet de recherches financées par le CRDI, ce qui a permis de joindre environ 400 000 Canadiens, notamment des professeurs et des éducateurs, aussi bien en ligne que hors ligne.

Cette année, nous nous sommes attachés à accroître notre utilisation des réseaux sociaux afin de diffuser nos résultats de recherche. En jetant la lumière sur des campagnes lors de journées ou semaines thématiques internationales et en publiant plus d'images et d'infographies, nous avons augmenté de 39 % nos abonnés sur Twitter. Nos admirateurs sur Facebook ont augmenté de 16 % et notre trafic sur LinkedIn, de 19 %.

En 2015-2016, le CRDI a entrepris le remodelage complet de son site Web, afin de mieux répondre aux besoins de ses publics. En s'appuyant sur des essais d'utilisabilité, des indicateurs Web et des sondages des utilisateurs, la nouvelle version du site Web comprend une interface aux menus épurés, offre une navigation simplifiée et, surtout, s'adapte à un grand nombre d'appareils.

Le programme d'édition du CRDI a permis la copublication avec des presses du monde entier de cinq nouveaux ouvrages, et de nombreux autres sont en cours d'élaboration. Tous nos livres sont disponibles en libre accès sur notre site Web et dans la bibliothèque de dépôt du CRDI.

Utiliser les ressources de façon avisée

L'optimisation des ressources du Centre grâce à une planification rigoureuse, à la mise en place de processus efficaces et à l'adaptation des processus aux nouvelles occasions permettra d'accroître l'incidence du travail du CRDI. La conception d'une nouvelle infrastructure qui fusionnera tous les systèmes du Centre en un seul système rationalisé de planification des ressources de l'entreprise, est en bonne voie. Cela permettra non seulement d'accroître l'efficience du Centre, mais aussi de réduire considérablement les coûts d'entretien de l'infrastructure informatique. Parmi les réalisations, notons également le passage d'un modèle décentralisé d'assistance informatique à un service mondial centralisé.

On estime que la rationalisation des systèmes par le biais de la centralisation des services financiers et de l'externalisation de la gestion locale de la paie permettra de réduire de 10 % les frais administratifs des bureaux régionaux dans les mois à venir.

L'utilisation des technologies de vidéoconférence s'est accrue dans tous les bureaux grâce aux améliorations apportées à l'infrastructure de communication, ce qui a permis de diminuer les déplacements et, en conséquence, les dépenses d'exploitation.

Investir dans notre personnel

La réussite du CRDI repose sur ses employés. Le Centre s'est doté d'un effectif international plurilingue hautement qualifié. Bon nombre de membres de son personnel possèdent des compétences techniques spécialisées et ont une connaissance approfondie de certaines régions. Ceci leur permet de participer efficacement avec des chercheurs dans la détermination des problèmes à examiner, le raffinement de la conception des travaux et du choix et l'application des méthodes de recherche. Grâce à la diversité qui caractérise son effectif, le CRDI est plus apte à comprendre les problèmes de développement et à repérer les possibilités d'innover et d'avoir un impact.

En 2015-2016, une stratégie de gestion des talents a été mise en place afin d'améliorer les processus de recrutement, de formation et de rétention des employés disposant des compétences nécessaires pour atteindre nos objectifs organisationnels actuels et à venir. Plusieurs programmes de formation et de perfectionnement ont été proposés aux employés dans des domaines comme le renforcement de la résilience et le développement des compétences du personnel administratif. Plusieurs employés se sont vu offrir des affectations internes favorisant le développement de leur carrière au sein du Centre. Le CRDI a consacré 1,2 % de sa masse salariale au perfectionnement du personnel en 2015-2016.

Gouvernance organisationnelle

Le Conseil des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs, qui est composé d'au plus 14 gouverneurs, oriente l'action du CRDI.

La *Loi sur le CRDI* stipule qu'une majorité de gouverneurs, dont le président et le vice-président du Conseil, doivent être des citoyens canadiens. Les autres gouverneurs peuvent être étrangers.

Le président du Conseil rend compte au Parlement du Canada par l'entremise du ministre du Développement international.

Les gouverneurs sont nommés par le gouverneur en conseil du Canada pour un mandat d'au plus quatre ans, qui peut être reconduit.

Responsabilités du Conseil des gouverneurs

Il incombe au Conseil des gouverneurs du CRDI:

- de déterminer l'orientation stratégique du Centre;
- d'examiner et approuver le budget et les états financiers du Centre;
- de veiller à l'appréciation du risque associé aux activités du Centre et à la mise en place de systèmes de gestion du risque;
- d'assurer l'intégrité des systèmes d'information de gestion et de contrôle interne;
- de suivre de près le rendement du Centre en fonction des plans stratégiques;
- de suivre de près le rendement du président et premier dirigeant du Centre;
- de veiller à ce que le Centre ait une stratégie de communication efficace;
- d'évaluer dans quelle mesure le Conseil s'acquitte de ses responsabilités.

Comités du Conseil

Le Conseil des gouverneurs tient habituellement trois réunions par année. Il a quatre comités permanents. Voici leur composition au 31 mars 2016.

Comité de direction

L'honorable Monte Solberg (président du Conseil par interim et président du comité), Gordon Houlden, Jean Lebel, Alanna Heath et Uri Rosenthal

Comité des finances et de l'audit

Alanna Heath (présidente du comité), Nadir Patel, l'honorable Monte Solberg et Scott Gilmore

Comité de gouvernance

L'honorable Monte Solberg (président du comité), Nadir Patel, Scott Gilmore, Shainoor Khoja et Uri Rosenthal

Comité des ressources humaines

Gordon Houlden (président du Comité), Shainoor Khoja et Jean Lebel

Rémunération

La rémunération des membres du Conseil est fixée conformément aux Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État.*

- Indemnité journalière versée aux gouverneurs
 de 360 \$ à 420 \$
- Honoraires annuels des présidents de comité
 de 4 600 \$ à 5 400 \$
- Honoraires annuels du président du Conseil
 de 9 200 \$ à 10 800 \$

Le Conseil des gouverneurs du CRDI

(au 31 mars 2016)

L'HONORABLE MONTE SOLBERG, C.P. Vice-président du Conseil et président du Conseil par intérim, Calgary (Alberta) Associé, New West Public Affairs Inc.

JEAN LEBEL

Président du Centre, Ottawa (Ontario)

SCOTT GILMORE

Ottawa (Ontario)

Chroniqueur au magazine Maclean's et président de la société Anchor Chain

ALANNA HEATH

Toronto (Ontario)

Vice-présidente, Affaires gouvernementales, Société aurifère Barrick

GORDON HOULDEN

Edmonton (Alberta)

Directeur du China Institute et professeur de sciences politiques, Université de l'Alberta

SHAINOOR KHOJA

Vancouver (Colombie-Britannique) Directrice générale, Better Business Enterprise

NADIR PATEL

New Delhi, Inde

Haut-commissaire du Canada en Inde et ambassadeur du Canada au Népal et au Bhoutan

URI ROSENTHAL

Rotterdam, Les Pays-Bas

Président, Conseil consultatif en matière de science, de technologie et d'innovation

Cadres du Centre

(au 31 mars 2016)

JEAN LEBEL, président

JOANNE CHARETTE, vice-présidente, Stratégie générale et communications

SYLVAIN DUFOUR, vice-président, Ressources, et chef de la direction financière

STEPHEN MCGURK, Vice-président par intérim, Programmes et partenariats

TRENT HOOLE, secrétaire du Centre et conseiller juridique

^{*} Les gouverneurs qui font partie de la fonction publique ne touchent pas d'honoraires.

Gestion et mesure du rendement

Gérance et reddition de comptes

Le CRDI doit rendre compte au Parlement et à la population du Canada de son utilisation des ressources publiques. Le Conseil des gouverneurs du CRDI joue un rôle de premier plan en orientant le Centre dans l'accomplissement de sa mission et en veillant à ce que les fonds qui sont confiés au Centre soient gérés de manière responsable. Le système d'évaluation du CRDI favorise à la fois la reddition de comptes et l'apprentissage à l'échelle du Centre, et ce, au niveau des projets, des programmes et de l'organisation. Les rapports de toutes les évaluations de la programmation du CRDI sont rendus publics, et ils sont consultables dans la Bibliothèque numérique du CRDI. Le CRDI offre également un libre accès à l'information relative à tous les projets de recherche qu'il finance.

Voici quelques-unes des mesures qui aident le CRDI à respecter et parfois même à surpasser les normes de reddition de comptes et de transparence en matière de gouvernance organisationnelle.

- Le CRDI publie des états financiers trimestriels non vérifiés sur son site Web.
- Chaque année, le Bureau du vérificateur général du Canada effectue l'audit des états financiers du CRDI.
- Le Bureau du vérificateur général du Canada réalise un examen périodique des activités du CRDI.
- Le CRDI est assujetti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels. En 2015-2016, il a reçu trois demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Deux demandes ont été faites en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.
- Le CRDI est en outre assujetti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. En 2015-2016, le CRDI s'est acquitté de ses obligations en vertu de cette loi et n'a réalisé aucun projet qui, selon lui, était susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants, ni accordé à quiconque une aide financière en vue de l'aider à réaliser un tel projet.
- Le CRDI affiche les frais de déplacement et les dépenses d'accueil des membres du Conseil des gouverneurs et de la haute direction sur son site Web.
- Le CRDI a tenu son assemblée publique annuelle à Ottawa en novembre 2015.
- Conformément aux prescriptions législatives, le CRDI a présenté des rapports sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien, de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et de la Loi sur les langues officielles.
- L'agente supérieure du CRDI désignée aux fins de la *Loi* sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles a remis son rapport annuel.

• Le CRDI contribue au rapport produit par le gouvernement en vertu de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*. Il fournit aussi au gouvernement du Canada des données et des renseignements lui permettant d'informer l'Organisation de coopération et de développement économiques concernant l'aide au développement officielle.

Audit interne

L'audit interne est un élément clé de la structure de reddition de comptes du CRDI. Il a pour but de fournir des assurances et des conseils indépendants et objectifs afin d'apporter une valeur ajoutée et d'aider le Centre à atteindre ses objectifs stratégiques. Le plan d'audit interne est conçu en fonction du *Plan stratégique 2015-2020* et des risques que court le Centre, et il évalue l'efficience et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes.

Pour en savoir plus sur la gestion du risque, se reporter à l'analyse de la direction, à la page 23.

Soutien aux programmes

Le CRDI collabore avec une grande variété d'entités — organismes gouvernementaux, conseils subventionnaires, secteur privé, fondations philanthropiques et autres. Les partenariats donnant lieu à des accords de cofinancement et de financement parallèle au profit des projets de recherche sont un élément essentiel de son modèle de fonctionnement. Ils permettent d'apprendre des expériences des uns et des autres, d'accroître le rayonnement des idées que le Centre appuie et de faire passer à grande échelle les innovations. Les partenariats tablent sur les atouts du CRDI et sur la mise en commun des ressources techniques, scientifiques et financières en vue de mener plus loin un engagement commun à l'égard de la recherche dans les pays en développement.

Accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds

Au 31 mars 2016, le CRDI était associé à neuf partenaires de cofinancement dans le cadre de 24 accords de contribution conclus avec les bailleurs de fonds, dont la valeur atteignait 358,1 millions de dollars. Le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni est demeuré notre principal partenaire de cofinancement avec qui nous avons des ententes actives d'une valeur de 154,3 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2015-2016, le CRDI a signé sept nouveaux accords de cofinancement et complété un accord, représentant un apport total de 47,5 millions de dollars des bailleurs de fonds. Affaires mondiales Canada (AMC), par exemple, a promis de verser 15 millions de dollars au Centre d'excellence pour le registre et les statistiques de l'état civil. L'AMC s'est aussi associé à la Fondation Bill et Melinda Gates afin de créer le Fonds

d'innovation en matière de vaccins pour le bétail, y investissant 15 millions de dollars pendant toute la durée du programme.* En outre, le CRDI a reçu cinq commandites d'entreprises pour le financement de la troisième Conférence internationale sur les données ouvertes, en 2015. (Se reporter à l'analyse de la direction pour obtenir plus de renseignements sur les contributions des bailleurs de fonds, page 27.)

Accords de financement parallèle

Le CRDI continue de travailler avec les instituts de recherche du Canada et de l'étranger dans le cadre d'accords de financement parallèle. Au cours de l'année, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont convenu de collaborer avec le CRDI au projet de Prévention primaire des maladies pulmonaires chroniques dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI). Les IRSC investiront trois millions de dollars dans ce projet d'une durée de six ans, alors que le CRDI y contribuera à hauteur de deux millions de dollars. Le CRDI travaille en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) au projet WaterWorks 2015, cofinancé par l'European Research Area Network. Le CRSNG y participe à titre de membre du consortium canadien. La contribution du CRDI (250 000 \$) servira à financer les chercheurs dans les PRFI, alors que celle du CRSNG (750 000 \$) sera versée aux chercheurs canadiens. Financée conjointement par le DFID et le CRDI, l'initiative des conseils subventionnaires de la recherche scientifique en Afrique subsaharienne profitera également d'une somme additionnelle de deux millions de dollars, qui sera versée directement aux bénéficiaires de subventions par la National Research Foundation de l'Afrique du Sud, ce qui portera à 13,9 millions de dollars le total des fonds disponibles pendant la durée de l'initiative.

Évaluation

Des évaluations de grande qualité sont fort utiles pour assurer l'utilisation efficace des fonds publics de même que pour consigner et analyser les résultats obtenus. Au CRDI, l'évaluation est axée sur l'utilité : les évaluations qui sont réalisées doivent avoir un utilisateur et un but précis, et elles doivent servir à la reddition de comptes, à la prise de décisions et à l'apprentissage, dans l'optique de l'amélioration des programmes. Le CRDI s'emploie à renforcer la pratique de l'évaluation en son personnel, ses bénéficiaires et le milieu du développement international.

Le CRDI a mené sept revues sommatives indépendantes de programmes au cours de l'année. Ces examens, commandés une fois tous les cinq ans, permettent principalement de rendre des comptes au Conseil des gouverneurs du CRDI Au chapitre de l'amélioration, les revues ont montré que la contribution du CRDI est souvent insuffisamment visible et reconnue. Nous devons améliorer l'analyse sexo-spécifique dans le cadre de la recherche que nous appuyons. Certes, la recherche a permis d'influencer la politique, la pratique et la mise au point d'innovations à l'échelle locale, mais les bilans sont mitigés pour ce qui est de l'incidence de la recherche à des niveaux de discussion et d'action plus vastes. Enfin, les revues ont révélé que nous devons améliorer nos systèmes de surveillance et d'apprentissage.

En plus des examens externes de programmes, le CRDI a mené à bien six évaluations au cours de l'exercice. Le CRDI a notamment mené la dernière évaluation indépendante du Fonds d'innovation pour le développement - santé, évalué à 225 millions de dollars. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada avait exigé cette évaluation externe afin de présenter à la population canadienne les résultats de cet investissement important. L'Initiative internationale des chaires de recherche (financée en collaboration avec le programme Chaires de recherche du Canada) et les Alliances internationales de recherche universités-communautés (financées conjointement avec le Conseil de recherches en sciences humaines) ont aussi fait l'objet d'évaluations sommatives. Le programme Villes sûres et inclusives (financé conjointement avec le DFID) a effectué un suivi à mi-projet visant à évaluer la recherche ayant pour but la reddition de comptes et l'apprentissage en vue d'améliorer le programme. Des bénéficiaires des subventions du CRDI ont aussi soumis leurs projets à des évaluations. L'Institut africain des sciences mathématiques, par exemple, a réalisé une évaluation formative de l'initiative « À la recherche du prochain Einstein ». Les évaluations des programmes du Centre sont rendues publiques et consultables dans la Bibliothèque numérique du CRDI.

sur les programmes (mise en oeuvre et résultats) et d'en améliorer l'efficacité. Une analyse des examens externes a révélé que les programmes du CRDI étaient généralement bien gérés. La qualité de la recherche a été jugée d'acceptable à très bonne dans six des sept revues. Les résultats des programmes étaient solides tant pour ce qui est de la production de connaissances que du renforcement des capacités des personnes, et en ce qui concerne un certain renforcement des capacités de l'organisation et du réseau. Dans chaque programme, il y avait des projets et des investissements phares dans le cadre desquels une recherche de grande qualité a eu une influence considérable sur la politique et la pratique dans les pays en développement. Les revues apportent la preuve que le CRDI a souvent une longueur d'avance en pilotant et en soutenant une recherche de pointe au regard des priorités en matière de dévelop-

^{*} La Fondation Bill et Melinda Gates financera le Fonds à hauteur de 29,4 millions de dollars pendant toute sa durée. L'entente a été signée en 2014-2015.

Analyse de la direction

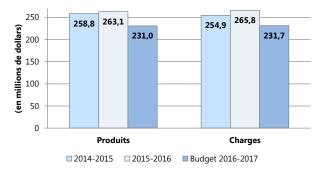
L'analyse de la direction est un compte rendu des résultats financiers et des changements opérationnels survenus au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2016. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers et les notes afférentes, aux pages 38 à 55, qui ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (normes IFRS). À moins d'indication contraire, toutes les sommes sont en dollars canadiens.

La détermination du contenu de l'analyse de direction a été faite en suivant le concept de l'importance relative. Ainsi, la direction juge qu'un élément d'information financière est important s'il est probable que son omission ou qu'une erreur dans son contenu aurait une influence sur les décisions des lecteurs fondées sur cette analyse.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

À la fin de mars 2016, la situation financière du Centre demeurait excellente. Le Centre a su optimiser ses charges au titre de la programmation de recherche pour le développement, tout en maintenant ses charges administratives à un niveau efficace. Les produits tirés des contributions de bailleurs de fonds sont en hausse, et tous les éléments d'actif et de passif sont gérés avec diligence. La figure 1 présente un aperçu des produits et des charges. L'analyse approfondie de ces données se trouve dans la section sur les produits et les charges de la présente analyse.

FIGURE 1. APERÇU DES PRODUITS ET DES CHARGES



Produits

Les produits ont augmenté de 1,6 %, passant de 258,8 millions de dollars en 2014-2015 à 263,1 millions de dollars. Se reporter à la page 26.

Charges

Les charges ont augmenté de 4,3 %, passant de 254,9 millions de dollars en 2014-2015 à 265,8 millions de dollars. Se reporter à la page 29.

Capitaux propres

Au 31 mars 2016, les capitaux propres non affectés avaient baissé de 2,3 millions de dollars pour atteindre 1,8 million de dollars, alors qu'ils s'élevaient à 4,1 millions de dollars au 31 mars 2015. Se reporter à la page 36.

Engagements en cours

Les engagements en cours ont diminué de 19,5 %, passant de 315,3 millions de dollars en 2014-2015 à 253,8 millions de dollars. Se reporter à la page 34.

BUDGET RÉVISÉ 2015-2016

Le budget original de l'exercice 2015-2016 (se reporter au tableau 1) a été présenté dans le *Rapport annuel 2014-2015*. Au cours de l'exercice, la direction a révisé le budget à deux reprises afin de tenir compte des données les plus à jour. L'augmentation des produits prévus au budget s'explique surtout par la révision des prévisions liées aux accords de contribution des bailleurs de fonds existants. Le budget des charges a également été rajusté pour tenir compte des changements concernant les contributions de bailleurs de fonds et les projets de recherche financés par le crédit parlementaire.

TABLEAU 1. PRODUITS ET CHARGES 2015-2016

(en milliers de dollars)	Budget original	Budget révisé	Réalisations	Écart avec le budget révisé
Produits Charges	257 205 258 060	267 713 272 346	263 099 265 785	(4 614) (6 561)
Résultats d'exploitation nets	(855)	(4 633)	(2 686)	1 947

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DU CENTRE

Conseil des gouverneurs du CRDI

Au cours du premier trimestre de l'exercice, le gouverneur en conseil a nommé Shainoor Khoja, du Canada, et Uri Rosenthal, des Pays-Bas, membres du Conseil des gouverneurs du CRDI. En juin 2016, trois gouverneurs ont complété leur mandat : Monte Solberg qui était aussi président du Conseil par intérim, Gordon Houlden et Nadir Patel. Durant le même mois, Margaret Biggs du Canada a été nommée présidente du Conseil. De plus, Mary Anne Chambers, Dominique Corti, Sophie D'Amours, John McArthur, Chandra Madramootoo at Barbara Trenholm ont été nommés au Conseil comme membres canadiens.

Autres éléments nouveaux

Élue députée de la circonscription de Compton-Stanstead (Québec) lors des élections d'octobre 2015, Marie-Claude Bibeau a été nommée ministre du Développement international et de la Francophonie. En vertu de la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, le ministre du Développement international est responsable du CRDI.

Durant le troisième trimestre de l'exercice, on a accrédité un syndicat pour représenter certains employés du Centre. Les négociations en vue de conclure une convention collective devraient commencer en août 2016.

GESTION DU RISQUE

La gestion du risque est une responsabilité partagée entre les gestionnaires du Centre et est intégrée aux processus administratifs. La direction s'est engagée à adopter une approche proactive, systématique et soutenue de la gestion du risque, sous la supervision du Conseil. Les processus de gestion du risque du CRDI sont conçus pour cerner les risques pouvant influer sur la réalisation des objectifs du Centre, et pour gérer ces risques selon des critères convenus de tolérance au risque. La gestion du risque est appliquée de manière stratégique et pertinente afin de donner au Centre une assurance raisonnable qu'il pourra réaliser ses objectifs.

Le tableau qui suit fait état des secteurs dans lesquels le Centre était exposé aux risques les plus élevés au 31 mars 2016.

Nature du risque	Niveau du risque	Stratégies et mesures de contrôle du risque
RISQUES D'ORDRE FINANCIER		
La collaboration avec les bailleurs de fonds est essentielle au développement et à ses retombées. Elle est source d'idées, d'expertise et de ressources sous la forme des contributions regroupées de bailleurs de fonds. Si le Centre n'atteint pas ses objectifs stratégiques et ne peut conclure les partenariats prévus, les contributions de bailleurs de fonds administrées par le Centre pourraient diminuer. Cette catégorie de risque comprend également le risque lié aux fluctuations du crédit parlementaire affecté au Centre, qui est évalué sur une période de trois à cinq ans.	Moyen	Le Centre a préparé un Plan quinquennal de mise en oeuvre des partenariats pour refléter son <i>Plan stratégique 2015-2020 : Investir dans des solutions</i> . Ce plan de mise en oeuvre prévoit certains objectifs précis, notamment l'augmentation des ressources, la création de nouveaux mécanismes innovateurs de partenariat, et l'amélioration de l'efficacité des pratiques actuelles de partenariat. Au cours de l'exercice 2015-2016, le CRDI a signé sept nouveaux accords de cofinancement et a modifié un accord de financement, bénéficiant ainsi d'une contribution totale de 47,5 millions de dollars. En 2016-2017, le CRDI prévoit signer cinq autres accords de contribution avec des bailleurs de fonds, d'une valeur de 101 millions de dollars. La haute direction continue de communiquer et de collaborer avec des décideurs clés du gouvernement du fédéral Canada concernant la répartition de l'enveloppe d'aide internationale.
RISQUES D'ORDRE STRATÉGIQUE Le Plan stratégique 2015-2020 est dans sa deuxième année d'existence. Il n'est donc plus, dans son ensemble, exposé au risque. Cependant, le risque demeure que tous les aspects qui le constituent ne puissent être mis en oeuvre. Le cas échéant, les conséquences toucheraient directement l'exécution et la réalisation des objectifs stratégiques ainsi que le plan d'action connexe.	Moyen	Afin d'opérationnaliser le <i>Plan stratégique 2015-2020</i> et d'orienter la prise de décisions, sept plans de mise en oeuvre ont été élaborés pour les domaines de programme et les autres divisions du Centre : Agriculture et environnement, Économies inclusives, Technologie et innovation, Partenariats avec les bailleurs de fonds, Communications, Ressources humaines et Gestion de l'information et technologie de l'information. Ces plans de mise en oeuvre établissent les principaux jalons et les résultats attendus pour la période de cinq ans que couvre le <i>Plan stratégique</i> . Des outils de planification et de suivi annuels sont utilisés pour tenir la direction au courant des progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux indicateurs clés établis. Cette méthode permet à la haute direction d'apporter des corrections stratégiques, au besoin.

Nature du risque	Niveau du risque	Stratégies et mesures de contrôle du risque
RISQUES OPÉRATIONNELS Sécurité		
Le personnel du CRDI à l'échelle mondiale contribue grandement à la valeur et à l'efficacité de sa programmation. Or, le travail dans des environnements complexes et exigeants peut constituer un risque pour la santé et la sécurité des employés.	Élevé	Le Centre surveille de près la sécurité et gère les questions de sécurité dans ses bureaux régionaux et dans les pays où se déplace son personnel pour mettre en oeuvre les programmes. Il le fait en recueillant des renseignements et en se dotant de procédures et de plans d'intervention. La direction est secondée dans cette fonction par le Groupe chargé d'autoriser les déplacements et l'Équipe de planification des mesures d'urgence, sous la coordination de l'agent de sécurité du Centre. Le Centre offre aussi une formation en sécurité à tous les employés et leur procure des services de santé avant et après un séjour officiel. Le personnel en déplacement dispose des coordonnées de personnes-ressources en cas d'urgence.
Efficience		
Il importe que le Centre demeure prudent dans la gestion de ses ressources et souple dans ses processus, dans l'objectif d'optimiser les ressources pour maximiser les retombées. Il y a néanmoins un risque que l'efficience et l'efficacité des activités du CRDI soient perturbées par des facteurs externes (p. ex., incidents touchant la cybersécurité et catastrophes naturelles) ou par des facteurs internes (p. ex., personnel et systèmes n'appuyant pas les objectifs stratégiques et changements organisationnels internes).	Moyen	La direction réalise des évaluations des menaces et des risques ainsi que des analyses des répercussions sur les opérations. Elle actualise régulièrement les Plans de reprise et de poursuite des activités pour tous les bureaux du CRDI. Le Centre surveille étroitement la situation politique, sociale, technologique, environnementale et économique dans les pays où la programmation est en oeuvre et les endroits où sont établis les bureaux régionaux. L'information retirée éclaire ensuite les opérations. L'infrastructure de technologie de l'information du Centre sera simplifiée au cours de la prochaine année afin que les opérations soient plus efficaces et que les coûts diminuent.
Risques sur le plan de la réputation		
Pour bien concrétiser la vision du CRDI – savoir, innovation et solutions visant à améliorer les conditions de vie des populations dans les pays en développement – il est fondamental de travailler de pair avec le gouvernement du Canada, de même qu'avec des bailleurs de fonds et des organisations aux vues similaires qui adhèrent aux principes de bonne gouvernance. Si le nom et la réputation du CRDI étaient entachés, cela nuirait aux partenariats et, par conséquent, à la réalisation de la vision.	Moyen	Les objectifs principaux du <i>Plan de mise en oeuvre des communications</i> sont notamment d'accroître la visibilité et la reconnaissance, au pays comme à l'étranger, de l'apport du Canada au développement en informant la population canadienne des résultats appréciables obtenus par le CRDI grâce à ses investissements. La haute direction surveille ces objectifs et produit un compte rendu annuel de leur évolution. Le Conseil des gouverneurs et la haute direction continuent de communiquer et de collaborer avec le gouvernement du Canada pour veiller à ce que les programmes concordent avec les priorités fédérales. L'engagement et l'apport du Centre sont attestés dans des documents clés comme le <i>Rapport annuel</i> , le <i>Plan stratégique 2015-2020</i> , les sept plans de mise en oeuvre ainsi que le document <i>Priorités, plans et budget</i> . La haute direction a mis en place un mécanisme de sélection et d'évaluation des projets qui permet de repérer les risques et d'appliquer des mesures d'atténuation, s'il y a lieu.

PRODUITS

Les produits du Centre proviennent d'un crédit parlementaire, de contributions de bailleurs de fonds et d'autres sources. Le crédit parlementaire représente la source de produits la plus importante du Centre (se reporter au tableau 2). Aux fins de la présente analyse, le crédit parlementaire est inclus dans les produits. Dans l'état du résultat global, il figure sur une ligne distincte à la suite des charges, conformément à ce que préconisent les normes internationales d'information financière (normes IFRS).

TABLEAU 2. RÉPARTITION DES PRODUITS

	2014-2015	2015-2016	
	Réalisations	Réalisations	
Crédit parlementaire	73,4 %	69,7 %	
Contributions de bailleurs de fonds	25,8 %	29,4 %	
Produits financiers et autres produits	0,8 %	0,9 %	

TABLEAU 3. PRODUITS

	2014-2015	2015-2016			2016-2017	
		Budget			Écart entre	
(en milliers de dollars)	Réalisations	révisé	Réalisations	Écart	les réalisations a	Budget
Crédit parlementaire	190 024	183 478	183 478	-	(3,4%)	149 206
Contributions de bailleurs de fonds	66 809	82 997	77 267	(5 730)	15,7 %	81 353
Produits financiers et autres produits	2 013	1 238	2 354	1 116	16,9 %	471
Total des produits	258 846	267 713	263 099	(4 614)	1,6 %	231 030
³ Écort en nouveanteme entre les réalisations de l'aversice 2015 2016 et celles de l'aversice 2014 2015						

^a Écart en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2015-2016 et celles de l'exercice 2014-2015.

Produits provenant du crédit parlementaire

Le crédit parlementaire permet au CRDI d'exercer son mandat. Ce financement fait partie de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) du Canada. Le crédit parlementaire du Centre a diminué de 3,4 % et se chiffrait à 183,5 millions de dollars, comparativement à 190,0 millions de dollars en 2014-2015. Cette diminution est principalement attribuable à la fin, le 31 mars 2015, de la partie non récurrente de cinq ans des affectations destinées à l'Institut

Africain des Sciences Mathématiques (initiative À la recherche du prochain Einstein), qui s'élevait à 4,0 millions de dollars en 2014-2015. De plus, le crédit parlementaire non récurrent de 2014-2015 comprenait un montant unique de 2,0 millions de dollars destiné à financer la phase II du projet *Essais cliniques d'un vaccin expérimental contre le virus Ebola : une intervention canadienne dans la recherche.*

TABLEAU 4. UTILISATION DU CRÉDIT PARLEMENTAIRE

(en milliers de dollars)	2014-2015 Réalisations	2015-2016 Réalisations	2016-2017 Budget
Total des charges	254 920	265 785	231 693
Moins les charges financées par les bailleurs de fonds	66 809	77 267	81 353
	188 111	188 518	150 340
Renflouement (diminution) de la réserve financière	1 190	(713)	(700)
Somme ayant servi à l'acquisition			
d'immobilisations corporelles et incorporelles	656	2 500	1 900
Somme totale nécessaire	189 957	190 305	151 540
Crédit parlementaire	190 024	183 478	149 206
Crédit parlementaire non utilisé (manque à gagner)	67	(6 827)	(2 334)

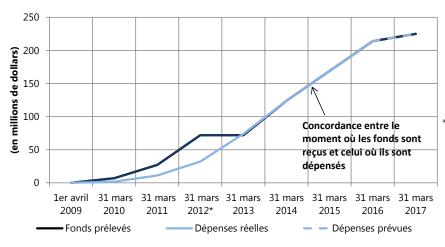
La somme totale nécessaire pour l'exercice 2015-2016 a été supérieure de 6,8 millions de dollars au crédit parlementaire reçu. Le déficit de l'exercice et celui qui est prévu pour l'exercice 2016-2017 seront couverts par des capitaux propres non affectés, une diminution de la réserve financière et de produits autres que le crédit parlementaire.

Fonds d'innovation pour le développement – Santé (FID-S)

Le Fonds d'innovation pour le développement – Santé (FID-S), dont la création a été annoncée dans le budget fédéral déposé en février 2008, a pour but de réunir des scientifiques du Canada et de pays en développement ainsi que des acteurs du secteur privé afin de résoudre certains des problèmes les plus tenaces auxquels les pays pauvres font face en matière de santé. Un consortium formé de trois entités, dont le Centre, assure la

supervision du FID-S. Les deux autres entités sont les Instituts de recherche en santé du Canada et Grands Défis Canada. Cette dernière entité dirige la mise en oeuvre sur le terrain. De la somme de 225,0 millions de dollars prévue pour le FID-S, le Centre a reçu et passé en charges 214,0 millions de dollars depuis le lancement du FID-S (se reporter à la figure 2). Se reporter à la page 16.

FIGURE 2. CUMUL DU CRÉDIT PARLEMENTAIRE ET DES CHARGES



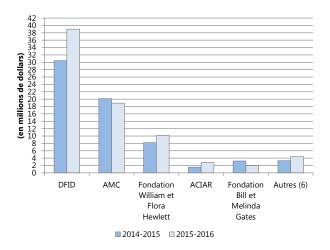
* En 2011-2012, une somme de 0,9 million de dollars a été transférée aux Instituts de recherche en santé du Canada.

Produits provenant des contributions de bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds contribuent tant à des programmes qu'à des projets particuliers. Dans les deux cas, les fonds sont reçus conformément à une entente écrite et ne sont comptabilisés à titre de produits qu'au moment où les charges connexes sont engagées. Par conséquent, seul l'écart entre les moments où des coûts administratifs indirects sont engagés et ceux où ces coûts sont recouvrés (ou non) auprès des bailleurs de fonds a une incidence sur les résultats nets et sur les capitaux propres à la fin de l'exercice.

Étant donné qu'un certain nombre de grands programmes cofinancés sont pleinement opérationnels, le budget approuvé de 2015-2016 avait prévu une hausse des produits comparativement à l'exercice précédent. Les produits provenant des contributions de bailleurs de fonds ont augmenté de 15,7 % et se chiffraient à 77,3 millions de dollars, comparativement à 66,8 millions de dollars en 2014-2015. La hausse des produits provenant des contributions de bailleurs de fonds est largement attribuable à l'Initiative de recherche concertée sur l'adaptation en Afrique et en Asie (IRCAAA). À la fin de l'exercice, les dépenses reportées de grands programmes pluriannuels comme le Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale ont donné lieu à une forte variation par rapport au budget (se reporter au tableau 3). Les bailleurs de fonds dont les contributions financières ont été les plus importantes sont indiqués à la figure 3.

FIGURE 3. PRODUITS PROVENANT DE CONTRIBUTIONS DE BAILLEURS DE FONDS^a



^a Sommes passées en charges au titre de la programmation en recherche pour le développement et des coûts d'administration

AMC : Affaires mondiales Canada (anciennement Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada)

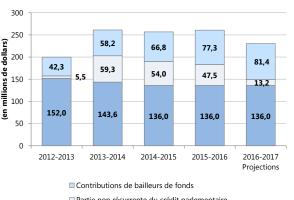
DFID : Department for International Development du Royaume-Uni ACIAR : Australian Centre for International Agricultural Research

Les produits provenant des contributions de bailleurs de fonds comprennent le remboursement des charges indirectes engagées pour le renforcement des capacités et pour la prestation de services internes à l'appui des projets. Les charges indirectes consistent surtout en des coûts variables qui peuvent être répartis entre la partie des projets financée par le Centre et les parties financées par des bailleurs de fonds. Dans le calcul du recouvrement des coûts d'administration, le Centre n'inclut aucun des coûts fixes (frais généraux) couverts par le crédit parlementaire.

Perspectives d'évolution des produits

Le crédit parlementaire du Centre prévu s'élève à 149,2 millions de dollars en 2016-2017, ce qui représente une diminution nette de 34,3 millions de dollars par rapport au crédit de l'exercice 2015-2016. Cette diminution provient entièrement de la partie non récurrente du crédit parlementaire, et reflète le calendrier de financement du Fonds d'innovation pour le développement – Santé (FID-S), dont la fin est prévue le 31 mars 2017. La figure 4 fait état des estimations de variations de la partie récurrente et de la partie non récurrente du crédit parlementaire pour 2016-2017.

FIGURE 4. PRODUITS PROVENANT DU CRÉDIT
PARLEMENTAIRE ET DES CONTRIBUTIONS
DE BAILLEURS DE FONDS



□ Partie non récurrente du crédit parlementaire
 ■ Partie récurrente du crédit parlementaire

En 2016-2017, les produits des contributions de bailleurs de fonds demeureront relativement stables. La direction du Centre prévoit que la quasi-totalité (soit 99 %) des 81,4 millions de dollars prévus en produits tirés des contributions de bailleurs de fonds proviendra d'accords signés et en vigueur au 31 mars 2016. Les contributions proviendront principalement (96 %) de cinq bailleurs de fonds : le Department for International Development du

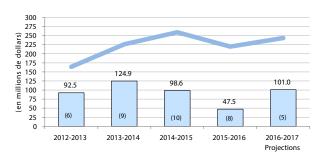
Royaume-Uni, Affaires mondiales Canada, la Fondation William et Flora Hewlett, la Fondation Bill et Melinda Gates, l'Agence norvégienne de coopération au développement. Le reste des produits provenant des contributions de bailleurs de fonds découleront d'accords signés avec d'autres bailleurs de fonds, comme l'Australian Centre for International Agricultural Research.

La négociation de partenariats de cofinancement prend du temps. Depuis 2012-2013, les produits provenant des contributions de bailleurs de fonds augmentent constamment. En 2015-2016, la valeur des accords signés s'élevait à 47,5 millions de dollars. Ce montant est inférieur au montant prévu de 69 millions de dollars pour l'exercice, ce qui s'explique par un retard dans la signature de deux accords importants, lesquels devraient être signés en 2016-2017.

À la fin du dernier trimestre, le Centre et un important bailleur de fonds ont signé une modification à un accord visant un programme d'importance, et prévoyant la baisse significative de la contribution de ce bailleur de fonds jusqu'à la fin de ce programme (une incidence de 10,4 millions de dollars sur les projets en cours). Le Centre et les autres bailleurs de fonds de ce programme ont convenu de ne pas modifier la portée et le budget d'origine de ce programme et conviendront, en 2016-2017, d'un mode de répartition de l'écart de financement résultant de ce changement.

La direction prévoit que la valeur des nouveaux accords de contribution signés en 2016-2017 sera d'environ 101,0 millions de dollars (se reporter à la figure 5). Ce montant devrait permettre au Centre d'atteindre l'objectif énoncé dans son *Plan stratégique 2015-2020* de 450 millions de dollars (se reporter à la figure 6) en contributions issues de nouveaux accords. Cette tendance devrait se maintenir au cours des quatre prochaines années dans le cadre du *Plan stratégique* du Centre, qui fait du partenariat une caractéristique centrale de ses actions.

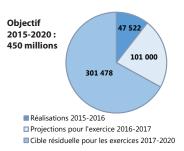
FIGURE 5. PROFIL DES CONTRIBUTIONS
DE BAILLEURS DE FONDS



Valeur annuelle (et nombre) des accords signés et modifiés au cours de l'exercice

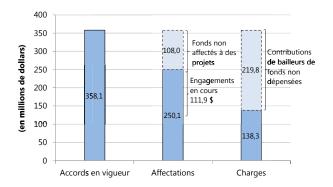
Sommes prévues aux accords et non dépensées au 31 mars

FIGURE 6. ACCORDS DE CONTRIBUTIONS DE BAILLEURS DE FONDS



Des 358,1 millions de dollars provenant d'accords en vigueur au 31 mars 2016, 108,0 millions de dollars doivent encore être affectés à des projets de recherche précis (se reporter à la figure 7); 219,8 millions de dollars resteront à dépenser pendant la durée des accords. D'ici le 31 mars 2017, ce chiffre atteindra environ 243,5 millions de dollars (se reporter à la figure 5).

FIGURE 7. FINANCEMENT PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DE BAILLEURS DE FONDS AU 31 MARS 2016



CHARGES

Le Centre répartit ses charges entre deux grandes rubriques : la programmation en recherche pour le développement et les services généraux et administratifs.

TABLEAU 5. CHARGES

	2014-2015		2015-2016			2016-2017
		Budget			Écart entre	
(en milliers de dollars)	Réalisations	révisé	Réalisations	Écart	les réalisations a	Budget
Programmation en recherche pour le						
développement						
Projets de recherche financés par						
le crédit parlementaire	135 039	138 855	137 868	(987)	2,1 %	97 514
Projets de recherche financés par						
des contributions de bailleurs de fonds	55 968	70 439	65 545	(4 894)	17,1 %	67 827
Renforcement des capacités de recherche et						
éléments complémentaires de la recherche	42 945	43 870	42 419	(1 451)	(1,2%)	47 876
	233 952	253 164	245 832	(7 332)	5,1 %	213 217
				` ,	·	
Services généraux et administratifs	20 968	19 182	19 953	771	(4,8%)	18 476
Total des charges	254 920	272 346	265 785	(6 561)	4,3 %	231 693

^a 'Écart en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2015-2016 et celles de l'exercice 2014-2015.

Charges afférentes à la programmation en recherche pour le développement

Les charges afférentes à la programmation en recherche pour le développement ont augmenté de 5,1 % en 2015-2016, passant de 234,0 millions de dollars en 2014-2015 à 245,8 millions de dollars.

Les projets de recherche reflètent les coûts directs associés aux projets de recherche scientifique et technique que finance le Centre dans le cadre des programmes en cours. La majorité de ces projets sont exécutés par des établissements indépendants bénéficiant de subventions de recherche. Les autres – moins de 5 % – sont exécutés ou négociés à l'interne. Les projets comprennent aussi les travaux et les activités qu'un particulier exécute avec l'aide d'une subvention de formation, d'une bourse d'études, d'une bourse de recherche, d'une bourse de stage, d'une subvention de recherche ou

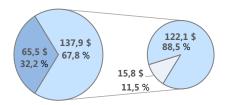
d'une subvention liée à la recherche accordée à un particulier. En 2015-2016, les charges au titre des projets de recherche financés par le crédit parlementaire ont augmenté de 2,1 % : elles se sont élevées à 137,9 millions de dollars, comparativement à 135,0 millions en 2014-2015; le montant de ces charges est inférieur de 1,0 million aux prévisions budgétaires. Parallèlement, les charges au titre des projets de recherche financés par les contributions de bailleurs de fonds ont également augmenté : de 56,0 millions de dollars en 2014-2015, elles sont passées à 65,5 millions, soit une hausse de 17,1 % (se reporter au tableau 5). L'écart budgétaire est attribuable à des affectations et aux engagements subséquents relatifs à plusieurs projets réalisés trop tard durant l'exercice pour encourir des charges. Le tableau 6 présente un aperçu des modifications d'un exercice à l'autre des charges afférentes aux projets par domaine de programme.

TABLEAU 6. CHARGES AFFÉRENTES AUX PROJETS DE RECHERCHE,
PAR DOMAINE DE PROGRAMME (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Domaine de programme	2014-2015 ^a Réalisations	2015-2016 Réalisations
Agriculture et environnement	44 577	62 149
Technologie et innovation	87 044	83 355
Économies inclusives	55 683	55 030
Mécanismes de financement souples	3 703	2 879
Total	191 007	203 413

^a Pour assurer l'uniformité de la présentation, certaines charges ont été reclassées de façon à refléter un changement mineur apporté à la structure de gestion de programme à compter du 1^{er} avril 2015.

FIGURE 8. CHARGES AFFÉRENTES AUX PROJETS
DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT
EN 2015-2016 (en millions de dollars)



- Financées par des contributions de bailleurs de fonds
- ☐ Financées par le crédit parlementaire et reliées à des contributions de bailleurs de fonds
- Financées par le crédit parlementaire

En vertu de la modalité de cofinancement convenue, la cadence à laquelle sont engagées les charges du Centre est la même que celle à laquelle les charges sont imputées aux contributions des bailleurs de fonds. Bien que la majorité des charges afférentes aux projets de recherche soit financée par le crédit parlementaire, une part importante (32,2 % ou 65,5 millions de dollars) est financée par les contributions de bailleurs de fonds. Les contributions de bailleurs de fonds sont toujours faites en vertu de la modalité de cofinancement convenue avec le Centre; celui-ci a donc fait une contribution de 15,8 millions de dollars, ou 11,5 % de

toutes les charges afférentes aux projets de recherche financés par le crédit parlementaire. Ainsi, dans le cadre des projets de recherche cofinancés, chaque dollar provenant du crédit parlementaire du CRDI s'accompagne de 4,2 dollars provenant des contributions de bailleurs de fonds. Se reporter à la figure 8.

Le renforcement des capacités de recherche et les éléments complémentaires de la recherche qui sont financées exclusivement par le crédit parlementaire ont été assujettis au gel des budgets de fonctionnement du gouvernement pour 2014-2015 et 2015-2016 annoncé dans le discours du Trône en 2013.

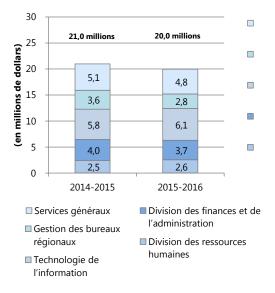
Le renforcement des capacités de recherche et les éléments complémentaires de la recherche constituent des activités importantes du Centre dans les pays en développement. Comme le stipule la *Loi sur le CRDI*, les fonctions de conseil et de courtage du savoir sont au coeur même du modèle de fonctionnement du Centre et du rendement qu'il affiche. Les charges réelles ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédente et ont été inférieures de 1,5 million au montant prévu au budget. Cet écart par rapport au budget est notamment attribuable à plusieurs postes devenus vacants, à moins de déplacements que prévus (en grande partie en raison des postes devenus vacants) et au recours moindre aux services professionnels, principalement en ce qui a trait aux projets et aux programmes cofinancés.

Le Centre appuie des recherches ayant des répercussions dans bon nombre de pays en développement. Une distribution détaillée des nouvelles affectations de projet par région se trouve à la page 6. Au fil du temps, la distribution régionale des charges suit une tendance similaire.

Charges afférentes aux services généraux et administratifs

Sous les services généraux et administratifs sont regroupées diverses fonctions d'orientation, de direction, d'administration et de services qui appuient le fonctionnement du Centre et l'aident à assumer ses responsabilités organisationnelles. Ces charges ont diminué de 4,8 %, passant de 21,0 millions de dollars en 2014-2015 à 20,0 millions de dollars, principalement grâce à des économies résultant de la mise en oeuvre d'un modèle interne de services partagés de gestion des ressources entre les bureaux (l'administration des bureaux régionaux est illustrée à la figure 9). Les charges réelles se sont élevées à 0,8 million, soit 4,0 % de plus que le montant prévu au budget (se reporter au tableau 5). Cet écart s'explique principalement par la hausse des charges afférentes aux salaires et aux avantages sociaux, dont presque la moitié est compensé par une capitalisation moins élevée que prévue des salaires liés à l'initiative de remplacement du système de planification des ressources d'entreprise moins élevée que prévue.

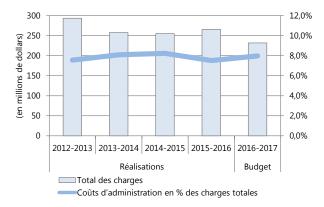
FIGURE 9. CHARGES AFFÉRENTES AUX SERVICES GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS



Comme il est indiqué à la figure 10, les charges afférentes aux services généraux et administratifs ont diminué, passant de 8,2 % des charges totales en 2014-2015 à 7,5 % en 2015-2016.

La hausse apparente en 2016-2017 est due à une baisse des charges totales de l'exercice. En fait, le budget 2016-2017 affecté aux services généraux et administratifs devrait s'élever à 18,5 millions, soit une baisse de 1,5 million de dollars par rapport à 2015-2016 (se reporter au tableau 5).

FIGURE 10. SERVICES GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS



Gestion des ressources humaines et mesures de dotation

En 2016-2017, l'effectif se chiffrera à 367,9 équivalents temps plein (ETP), une réduction de 11,8 ETP par rapport à 2015-2016. Le Centre continuera de surveiller la compétitivité des salaires et des avantages sociaux de ses employés afin de maintenir un équilibre adéquat entre la capacité du Centre d'attirer de nouveaux talents et les coûts qui en découlent.

Tel qu'il est indiqué dans le programme d'action de son *Plan stratégique 2015-2020 : Investir dans des solutions*, le Centre investira stratégiquement dans le perfectionnement professionnel de ses employés. Le Centre a consacré 1,2 % de sa masse salariale totale à la formation et au perfectionnement des employés, soit un montant moyen de 1 306 dollars par ETP en 2015-2016. Le montant moyen prévu pour 2016-2017 est de 1 453 dollars par ETP.

Perspectives d'évolution des charges

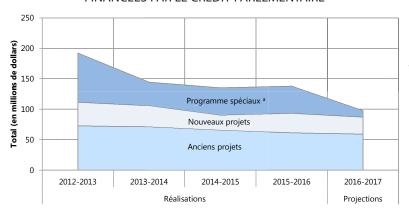
L'exercice 2016-2017 est le deuxième du plan stratégique quinquennal du Centre. Le Centre axera sa programmation de manière à aider le Canada à atteindre ses objectifs en matière de politique étrangère et de développement, tout en demeurant prudent dans la gestion de ses ressources et souple dans ses processus. Les charges totales atteindront 231,7 millions de dollars en 2016-2017, une baisse de 12,8 % par rapport au montant de 265,8 millions de dollars en 2015-2016.

Les charges afférentes à la programmation en recherche pour le développement devraient diminuer de 13,3 % pour s'établir à 213,2 millions de dollars, comparativement aux charges réelles de 245,8 millions de dollars en 2015-2016. Cette baisse des charges est principalement imputable à la baisse des charges liées au crédit parlementaire non récurrent du FID-S (se reporter aux Perspectives d'évolution des produits, page 28).

Pour gérer judicieusement les ressources, qui sont limitées, les services généraux et administratifs seront axés sur l'amélioration continue et l'efficience. Les charges au titre de ces services devraient passer de 20,0 millions de dollars à 18,5 millions de dollars, car tous les avantages des différents projets de réduction des coûts mis en oeuvre en 2015-2016 seront réalisés en 2016-2017.

Les charges financées par le crédit parlementaire qui, en 2016-2017, sont reliées à des projets approuvés durant des exercices antérieurs (c'est-à-dire les charges afférentes à d'« anciens projets »), à l'exclusion des projets spéciaux, atteindront 59,1 millions de dollars en 2016-2017 (se reporter à la figure 11). Cette somme représente près de 68 % des fonds disponibles pour des projets au cours de l'exercice. Le financement disponible pour les nouveaux projets de recherche baissera et passera de 32,4 millions de dollars en 2015-2016 à 28,0 millions de dollars en 2016-2017, du fait d'ajustements des prévisions de la direction concernant la tendance des charges afférentes à de nouveaux projets financées par le crédit parlementaire.

FIGURE 11. CHARGES AFFÉRENTES AUX PROJETS DE RECHERCHE FINANCÉES PAR LE CRÉDIT PARLEMENTAIRE



a Les programmes spéciaux sont financés à même la partie non récurrente du crédit parlementaire du Centre. En 2012-2013, les programmes spéciaux comprenaient le FID-5 et l'apport de financement accéléré du gouvernement du Canada (en vertu de l'Accord de Copenhague), alors que les charges pour les exercices suivants ont trait uniquement au FID-5.

AUTRES INDICATEURS FINANCIERS D'IMPORTANCE

Dans le cadre de sa mission, le Centre offre un soutien financier à des chercheurs et innovateurs de pays en développement et exécute certaines activités de recherche à l'interne. Les moments clés du cycle de vie des projets (se reporter à la figure 12) exercent une influence directe sur le niveau des charges futures afférentes à la

programmation en recherche pour le développement. Par conséquent, le Centre suit de près les indicateurs financiers ayant trait aux projets, dont les affectations et les engagements en cours, afin de pouvoir déceler le plus tôt possible toute tendance incompatible avec les objectifs budgétaires prévus.

FIGURE 12. CYCLE FINANCIER D'UN PROJET DE RECHERCHE

- Le Centre reçoit une proposition
- · Les spécialistes du Centre se penchent sur l'idée
- Les spécialistes du Centre font office de mentors et aident à l'élaboration de la proposition
- Les spécialistes du Centre apprécient le bien-fondé de la proposition sur le plan scientifique, les risques et la capacité des organismes demandeurs

Proposition

- Le Centre approuve le financement de la proposition
- · Le projet dure en moyenne trois ans

Affectation des fonds

- · L'établissement de recherche conclut un accord avec le Centre
- Les conditions des versements sont déterminées par les caractéristiques propres au projet et au bénéficiaire

Engagement des

- Le Centre débloque le versement initial après l'engagement des fonds
- · Les spécialistes du Centre suivent de près les progrès accomplis
- Les chercheurs remettent leurs rapports financiers et techniques
- Le Centre débloque les versements quand il juge les progrès acceptable

Charges

- Le Centre évalue le projet
- Les chercheurs et le Centre tirent des enseignements des résultats du projet
- Les chercheurs diffusent les résultats, et les parties prenantes les utilisent

Fin du projet

Influence

- · La diffusion et l'utilisation des résultats se poursuivent
- Les chercheurs exercent une influence sur les politiques, les pratiques et les technologies
- On observe des impacts et des incidences sur le plan du développement
- \bullet L'influence, les impacts et les incidences peuvent se produire avant

Affectations de programme financées par le crédit parlementaire

Les affectations de programme financées par le crédit parlementaire varient d'une exercice à l'autre, car la direction tient compte de la tendance des charges des nouveaux projets.

En 2015-2016, ces affectations ont augmenté de 13,9 %, passant de 86,9 millions de dollars en 2014-2015 à 99,0 millions. Cette augmentation est attribuable à la réaffectation en milieu d'année des économies hors projets de recherche.

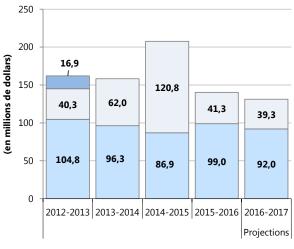
Les affectations de programme de 2016-2017 financées par le crédit parlementaire devraient s'élever à 92,0 millions de dollars (se reporter à la figure 13 et à la partie consacrée aux perspectives d'évolution des charges). De ce budget, le montant disponible pour la programmation non reliée à des contributions de bailleurs de fonds s'élève à 74,4 millions de dollars (soit environ 81 % du montant total).

Affectations de programme financées par les contributions de bailleurs de fonds

Les affectations de programme financées par les contributions de bailleurs de fonds ont baissé de 65,8 %. Elles s'élevaient à 41,3 millions de dollars en 2015-2016 (3,9 millions de plus que les prévisions budgétaires), par rapport à 120,8 millions en 2014-2015 (voir la figure 13). Cette baisse s'explique par le montant exceptionnellement élevé des affectations en 2014-2015, à l'appui des deuxièmes phases de deux programmes d'envergures cofinancés, donnant une forte impression de baisse en 2015-2016.

En 2016-2017, le Centre prévoit des affectations de 39,1 millions au titre d'accords de contributions de bailleurs de fonds déjà signés et, en restant prudent, de 0,2 million au titre d'accords qui devraient être signés en 2016-2017, soit un total de 39,3 millions de dollars.

FIGURE 13. AFFECTATIONS DE PROGRAMME

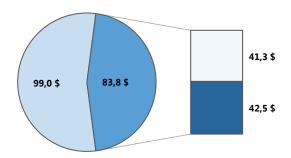


- Programmes spéciaux
- ☐ Financées par des contributions de bailleurs de fonds
- ☐ Financées par le crédit parlementaire

Affectations parallèles de fonds

Il arrive parfois qu'un organisme aux vues similaires à celles du Centre accorde directement des fonds à un bénéficiaire à l'appui d'un projet qui a été lancé par le Centre ou de concert avec ce dernier. Cette affectation parallèle résulte d'efforts déployés, soit par le Centre, soit par le bénéficiaire, ou encore par les deux, et son impact sur les activités de projet est considérable. L'affectation du financement parallèle témoigne du succès qu'obtiennent les employés du Centre et les bénéficiaires pour ce qui est de multiplier les ressources destinées à la recherche au service du développement, et elle permet d'accroître l'étendue des activités de projet par rapport à ce qu'aurait permis la seule contribution du Centre. Le financement parallèle est distinct des contributions de bailleurs de fonds en ce sens que le Centre ne gère pas les fonds et ne les comptabilise pas dans ses produits. En 2015-2016, les affectations parallèles ont atteint 42,5 millions de dollars, portant à 182,8 millions de dollars la valeur totale des nouveaux projets.

FIGURE 14. AFFECTATIONS DE PROGRAMME FINANCÉES PAR DES TIERS EN PARALLÈLE (en millions de dollars)



- □ Affectations de programme financées par le Centre
- ☐ Affectations de programme financées par des contributions de bailleurs de fonds
- Financement parallèle

Engagements en cours à l'égard des projets de recherche

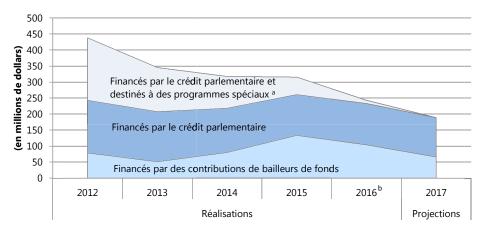
Au 31 mars 2016, le Centre était engagé à l'égard de versements à hauteur de 253,8 millions de dollars sur les cinq prochains exercices relativement à des activités menées dans le cadre de sa programmation en recherche pour le développement. Ces engagements sont assujettis à l'attribution des fonds nécessaires par le Parlement et par les bailleurs de fonds partenaires et, à quelques rares exceptions près, au respect des conditions des accords de subvention par les bénéficiaires. Le montant des versements comprend également les engagements en cours à l'égard du Fonds d'innovation pour le développement – Santé (FID-S), qui sont passés de 54,7 millions de dollars en 2014-2015 à 10,2 millions (se reporter à la figure 2).

En dépit du plan du CRDI visant à accroître la valeur des nouveaux accords de contribution de bailleurs de fonds, les engagements en cours financés par les contributions de bailleurs de fonds devraient diminuer en 2016-2017 (se reporter à la figure 15). Comme il a été mentionné plus haut dans la présente analyse, les affectations provenant des contributions de bailleurs de fonds et destinées aux nouveaux projets ralentiront en 2016-2017, ce qui signifie que la croissance des engagements en cours ralentira

également. La direction s'attend à ce que la croissance des engagements en cours financés par des contributions de bailleurs de fonds reprenne en 2017-2018, avec la signature de nouveaux accords en 2016-2017. Le FID-S a reçu sa dernière tranche de financement en 2016-2017; aucun autre engagement en cours ne sera donc comptabilisé au titre du FID-S à la fin de mars 2017.

Si le total des engagements en cours fluctue d'un exercice à l'autre en raison des programmes spéciaux et des nouveaux accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds, le niveau des engagements en cours financés par le crédit parlementaire demeure relativement stable. Soucieux d'adhérer à de saines pratiques de gestion financière, le Centre suit de près le niveau des engagements en cours financés par le crédit parlementaire afin de s'assurer qu'il est proportionnel au niveau de la partie récurrente du crédit parlementaire annuel. Les engagements en cours financés par le crédit parlementaire représentent actuellement 94 % de la partie récurrente du crédit parlementaire. Au fil des ans, cette partie des engagements en cours a représenté en moyenne 95 %, ce qui constitue une proportion acceptable permettant de soutenir les charges annuelles au titre des projets de recherche.

FIGURE 15. ENGAGEMENTS EN COURS À L'ÉGARD DE PROJETS DE RECHERCHE (AU 31 MARS)



^a Les programmes spéciaux sont financés à même la partie non récurrente du crédit parlementaire du Centre. Jusqu'en 2012-2013, les programmes spéciaux comprenaient le FID-S et l'apport de financement accéléré du gouvernement du Canada (en vertu de l'Accord de Copenhague), alors que les charges à compter de l'exercice 2013-2014 ont trait uniquement au FID-S.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs et passifs

La situation financière du Centre est équilibrée. Tous les passifs qui figurent dans le bilan du Centre sont entièrement financés et assujettis à un contrôle serré.

La hausse des actifs et des passifs découle d'une augmentation des avances reçues au titre des accords de contributions des bailleurs de fonds en vigueur. Le total des actifs a augmenté de 5,0 %, passant de 85,1 millions de dollars en 2014- 2015 à 89,3 millions de dollars. Voir le tableau 7.

Le total des passifs a augmenté de 10,7 %, passant de 64,5 millions de dollars à 71,5 millions de dollars. L'augmentation des passifs courants est attribuable principalement aux avances de contributions des bailleurs de fonds, comme il est mentionné ci-dessus. La balance est principalement due à la valeur accrue de subventions courues au titre de projets, mais pas encore versées à la fin de l'exercice.

Tel qu'il est indiqué dans les états financiers, un pourcentage modeste (4,8 %) des passifs du Centre a trait aux avantages sociaux futurs des employés. Le montant de ces passifs est déterminé au moyen d'une évaluation actuarielle (se reporter aux notes 4h et 12 des notes afférentes aux états financiers). En ce qui concerne les avantages sociaux futurs, le passif le plus important s'élève à 3,6 millions de dollars. Il a trait au solde qui reste à payer au titre des indemnités de départ, aujourd'hui abolies, qui étaient versées en cas de départ volontaire. Le solde diminue graduellement à mesure que les employés qui n'ont pas choisi un paiement forfaitaire immédiat en 2013 perçoivent ces indemnités. En règle générale, les passifs associés aux avantages sociaux futurs des employés sont peu élevés, maîtrisés et présentent très peu d'écart d'un exercice à l'autre.

TABLEAU 7. ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers de dollars)	2014-2015 Réalisations	2015-2016 Réalisations	Écart entre les réalisations ^a
Actifs courants Actifs non courants	75 547 9 518	79 481 9 810	5,2 % 3,1 %
Total des actifs	85 065	89 291	5,0 %
Passifs courants	57 036	62 977	10,4 %
Passifs non courants	7 504	8 475	12,9 %
Total des passifs	64 540	71 452	10,7 %

^a Écart en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2015-2016 et celles de l'exercice 2014-2015.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers à la page 44 pour les définitions des actifs et des passifs courants et non courants.

b Un montant supplémentaire de 10,4 millions de dollars sera financé par les contributions de bailleurs de fonds ainsi que les crédits parlementaires futurs (se reporter à l'analyse sur les perspectives d'évolution des produits à la page 28 et la note 14a des notes afférentes aux états financiers).

Capitaux propres

Les capitaux propres du Centre sont classés de la façon suivante : affectés à l'interne, nets investis en immobilisations, réservés et non affectés (Voir le tableau 8). Le montant des capitaux propres de chacune des catégories est établi conformément à ce que prévoit la politique relative aux capitaux propres du Centre (se reporter à la note 4 des notes afférentes aux états financiers).

Au 31 mars 2016, les capitaux propres réservés s'élevaient à 5,1 millions de dollars. Les capitaux propres réservés mettent de côté 3 % de la partie récurrente du crédit parlementaire annuel (de 136,0 millions de dollars) pour amortir les fluctuations des charges afférentes aux programmes qui surpassent les niveaux prévus au budget. La réserve a été utilisée en 2015-2016 pour atténuer les écarts dans les résultats nets, mais elle a été entièrement renflouée avant la fin de l'exercice. Le montant à la clôture comprend aussi 1,0 million de dollars pour l'initiative de remplacement des systèmes de planification des ressources d'entreprise qui sera complétée en 2016-2017. Les capitaux propres réservés sont importants pour plusieurs raisons : pour protéger le CRDI de l'évolution de la nature de la programmation et des modalités de financement; pour compenser la variabilité des moments où sont comptabilisées les charges de programme, moments qui sont subordonnés au rendement des bénéficiaires; pour réduire l'impact que peuvent avoir, sur les charges totales, de petites variations dans la cadence à laquelle sont enregistrées les charges afférentes à la

programmation en recherche pour le développement. Le Conseil des gouverneurs a approuvé la politique qui régit la gestion des capitaux propres du Centre.

Les **capitaux propres non affectés** correspondent au solde résiduel, une fois les sommes nécessaires attribuées aux capitaux propres affectés à l'interne et aux capitaux propres réservés. Les capitaux propres non affectés ont diminué et sont passés de 4,1 millions de dollars en 2014-2015 à 1,8 million de dollars. Cette baisse est principalement attribuable à la stricte gestion des fonds du Centre visant à éviter l'accumulation de fonds propres non affectés.

Perspectives d'évolution de la situation financière

On prévoit que le total des capitaux propres diminuera et sera de 15,2 millions de dollars à la fin de l'exercice 2016-2017, et que le niveau des capitaux propres affectés demeurera stable tout au long de l'exercice. La variation des capitaux propres nets investis en immobilisations (de 0,3 million de dollars) correspondra à l'écart entre l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, et l'ajout d'immobilisations incorporelles et d'autres immobilisations. Les capitaux propres réservés seront abaissés à 3 % de la partie récurrente du crédit parlementaire annuel. Enfin, la disponibilité de capitaux propres non affectés tient compte du cycle des charges des projets et devrait s'établir à 0,6 million d'ici le 31 mars 2017.

TABLEAU 8. CAPITAUX PROPRES

	2014-2015	.5 2015-2016			2016-2017	
		Budget				Écart entre
(en milliers de dollars)	Réalisations	révisé	Réalisations	Écart	Budget	les réalisations a
Non affectés	4 114	20	1 843	1 823	554	(55,2%)
Affectés à l'interne	1 123	1 123	1 129	6	1 123	0,5 %
Nets investis en immobilisations	9 518	9 970	9 810	(160)	9 470	3,1 %
Reservés	5 770	4 780	5 057	277	4 080	(12,4%)
Total des capitaux propres	20 525	15 893	17 839	1 946	15 227	(13,1%)
^a Écart en pourcentage entre les réalisations de l'exercice 2015-2016 et celles de l'exercice 2014-2015.						

RÉCAPITULATIF HISTORIQUE

		Réali	sations		Budget
(en milliers de dollars)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
4					
État du résultat global					
Produits					
Crédit parlementaire	157 455	202 944	190 024	183 478	149 206
Contributions de bailleurs de fonds	42 304	58 163	66 809	77 267	81 353 471
Produits financiers et autres produits	1 743 201 502	853 261 960	2 013 258 846	2 354 263 099	231 030
	201 302	201 900	230 040	203 099	231 030
Charges					
Programmation en recherche pour le développement					
Projets de recherche financés par le crédit parlementaire	192 178	144 383	135 039	137 868	97 514
Projets de recherche financés par des contributions de bailleurs	24.000	40 176	FF 0C0	CE E4E	C7 027
de fonds Renforcement des capacités de recherche et éléments	34 069	48 176	55 968	65 545	67 827
complémentaires de la recherche	44 790	44 145	42 945	42 419	47 876
Programmation en recherche pour le développement	271 037	236 704	233 952	245 832	213 217
.3					
Services généraux et administratifs	22 147	20 809	20 968	19 953	18 476
	293 184	257 513	254 920	265 785	231 693
Décultate d'anniaitation mate	(01, 602)	4.447	2.026	(2,000)	((()
Résultats d'exploitation nets	(91 682)	4 447	3 926	(2 686)	(663)
Autre indicateurs financiers d'importance					
Affectations de programme					
Programmation en recherche pour le développement Financée par la partie récurrente du crédit parlementaire	104 756	96 279	86 868	98 991	92 000
Financée par la partie non récurrente du crédit parlementaire	16 911	90 279	-	90 991	92 000
Financée par des contributions de bailleurs de fonds	40 335	62 032	120 844	41 264	39 300
·					
Engagements en cours					
Financés par le crédit parlementaire	294 376	236 710	182 053	139 548 ^a	123 111
Financés par des contributions de bailleurs de fonds	51 022	80 209	133 293	103 896 ª	65 582
État de la situation financière					
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	581	43 364	49 613	57 546	
Placements courants	50 795	12 502	10 968	14 989	
Créances et frais payés d'avance	3 728	5 756	14 966	6 946	
Immobilisations corporelles	7 423	7 553	6 855	6 479	
Immobilisations incorporelles	2 852	3 135	2 663	3 331	
Passifs					
Créditeurs et charges payer	25 094	25 383	25 315	31 841	
Provision aux fins de la restructuration	292	-	-	-	
Produits reportés courants	22 862	24 645	31 721	31 136	
Produits reportés non courants	615	1 387	3 381	5 027	
Avantages du personnel	4 364	4 296	4 123	3 448	
Capitaux propres					
Non affectés	-	214	4 114	1 843	554
Affectés à l'interne	1 171	1 117	1 123	1 129	1 123
Nets investis en immobilisations	10 275	10 688	9 518	9 810	9 470
Réservés	706	4 580	5 770	5 057	4 080

^a Un montant de 10,4 millions de dollars sera financé par les contributions de bailleurs de fonds et les crédits parlementaires futurs (voir l'analyse sur les perspectives d'évolution des produits à la page 28 et la note 14a des notes afférentes aux états financiers).

États financiers

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction du Centre assume la responsabilité des états financiers exposés dans le présent rapport annuel, lesquels été approuvés par le Conseil des gouverneurs du Centre. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) et, s'il y a lieu, comprennent des chiffres que la direction a appréciés en se fondant sur son jugement. L'information financière présentée dans l'ensemble du rapport annuel est conforme à celle qui figure dans les états financiers.

La direction s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion qui sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et à protéger les actifs contre toute perte ou utilisation non autorisée. La direction conçoit des contrôles pour veiller à ce que les ressources soient gérées de manière économique et efficace dans la poursuite des objectifs généraux et à ce que les activités d'exploitation soient réalisées conformément à la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* et au Règlement général du CRDI.

Le responsable de l'audit interne au Centre est chargé notamment de l'examen des contrôles internes, y compris des contrôles comptables et financiers ainsi que de leur application. Le vérificateur général du Canada procède, en toute indépendance, à un audit des états financiers annuels, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son audit comprend les sondages et autres procédés nécessaires pour lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers. Les membres du Comité des finances et de l'audit du Conseil des gouverneurs sont à l'entière disposition des auditeurs externes.

Il incombe au Conseil des gouverneurs de s'assurer que la direction du Centre assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Avec l'aide du Comité des finances et de l'audit, le Conseil des gouverneurs s'acquitte de son obligation de surveillance de la gestion des finances, qui comporte, entre autres, l'examen et l'approbation des états financiers. Ce comité, formé de gouverneurs, rencontre régulièrement la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes

Le président du Centre,

Jean Lebel, Ph.D.

Ottawa, Canada Le 22 juin 2016 Le vice-président, Ressources, et chef de la direction financière,

Sylvain Dufour, ing., CPA, CMA, M.Sc.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Centre de recherches pour le développement international et à la ministre du Développement international

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de recherches pour le développement international, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable

des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de recherches pour le développement international au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Centre de recherches pour le développement international dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi sur le Centre de recherches pour le développement international et au règlement administratif du Centre de recherches pour le développement international.

Pour le vérificateur général du Canada,

MK Kevrigan

Mary Katie Kerrigan, CPA, CA CPA (Illinois)

directrice principale

Le 22 juin 2016 Ottawa, Canada

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens) Au 31 mars

	2016	2015
Actifs		
Courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	57 546	49 613
Placements (note 6)	14 989	10 968
Créances et frais payés d'avance (note 7)	6 946	14 966
	79 481	75 547
on courants		
Immobilisations corporelles (note 8)	6 479	6 855
Immobilisations incorporelles (note 9)	3 331	2 663
	89 291	85 065
Passifs		
ourants		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	31 841	25 315
Produits reportés (note 11)	31 136	31 721
	62 977	57 036
Ion courants		
Produits reportés (note 11)	5 027	3 381
Avantages du personnel (note 12)	3 448	4 123
	71 452	64 540
Capitaux propres		
lon affectés	1 843	4 114
Affectés à l'interne	1 129	1 123
lets investis en immobilisations (notes 8 et 9)	9 810	9 518
éservés	5 057	5 770
	17 839	20 525
	89 291	85 065

Engagements (note 14) Éventualités (note 15)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Le Conseil des gouverneurs a donné son aval à la publication des présents états financiers le 22 juin 2016.

La présidente du Conseil des gouverneurs

Margaret Biggs

Le président du Centre,

Jean Lebel, Ph.D.

État du résultat global (en milliers de dollars canadiens)

Exercice qui a pris fin le 31 mars

	2016	2015
Produits		
Contributions de bailleurs de fonds (note 13)	77 267	66 809
Produits financiers et autres produits	2 354	2 013
	79 621	68 822
Charges		
Programmation en recherche pour le développement (note 19) Projets de recherche		
Financés par le crédit parlementaire	137 868	135 039
Financés par des contributions de bailleurs de fonds	65 545	55 968
Renforcement des capacités		
Renforcement des capacités de recherche	34 199	33 999
Éléments complémentaires de la recherche	8 220	8 946
	245 832	233 952
Services généraux et administratifs (note 19)		
Services généraux	17 164	17 337
Administration des bureaux régionaux	2 789	3 631
	19 953	20 968
Total des charges	265 785	254 920
Coûts d'exploitation avant crédit parlementaire	(186 164)	(186 098)
Crédit parlementaire	183 478	190 024
Résultats d'exploitation nets	(2 686)	3 926

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres (en milliers de dollars canadiens)

Exercice qui a pris fin le 31 mars

	2016	2015
Capitaux propres non affectés		
Au début de l'exercice	4 114	214
Résultats d'exploitation nets	(2 686)	3 926
Virements provenant (à) d'autres catégories de capitaux propres	415	(26)
Solde à la fin de l'exercice	1 843	4 114
Capitaux propres affectés à l'interne		
Au début de l'exercice	1 123	1 117
Augmentation nette	6	6
Solde à la fin de l'exercice	1 129	1 123
Capitaux propres nets investis en immobilisations		
Au début de l'exercice	9 518	10 688
Augmentation (Diminution) nette	292	(1 170)
Solde à la fin de l'exercice	9 810	9 518
Capitaux propres réservés		
Au début de l'exercice	5 770	4 580
(Diminution) Augmentation nette	(713)	1 190
Solde à la fin de l'exercice	5 057	5 770
Capitaux propres à la fin de l'exercice	17 839	20 525

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens) Exercice qui a pris fin le 31 mars

	2016	2015
ctivités d'exploitation		
ésultats d'exploitation nets	(2 686)	3 926
éments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles		
et incorporelles	2 208	1 849
Amortissement de la prime d'émission d'obligations	71	_
(Profit) Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	_	(31)
Avantages du personnel	(675)	(173)
	1 604	1 645
riation des éléments d'exploitation sans incidence sur la trésorerie		
Créances et frais payés d'avance	8 020	(9 210)
Créditeurs et charges à payer	6 526	(68)
Produits reportés	1 061	9 070
·	15 607	(208)
entrées de fonds liées aux activités d'exploitation	14 525	5 363
ctivités d'investissement		
chat de placements	(15 041)	(25 831)
acements arrivés à échéance	10 949	27 365
equisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 500)	(656)
oduits nets de la cession d'immobilisations corporelles	(2 300)	(030)
•	(6 F02)	886
orties) Rentrées de fonds liées aux activités d'investissement	(6 592)	880
ugmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 933	6 249
ésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	49 613	43 364
ésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	57 546	49 613
omposés de trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)		
Trésorerie	57 546	49 613
Équivalents de trésorerie		
	57 546	49 613

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice qui a pris fin le 31 mars 2016

1. Informations sur la société

Le Centre de recherches pour le développement international (le Centre ou le CRDI) est une société d'État canadienne sans capitalactions créée en 1970 par le Parlement du Canada qui a promulgué, à cette fin, la Loi sur le Centre de recherches pour le développement international. Organisme de bienfaisance enregistré, le Centre est exonéré d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Pouvoirs et mission

Les activités du Centre sont financées principalement au moyen d'un crédit annuel reçu du Parlement du Canada. En vertu du paragraphe 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Centre n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, exception faite des articles 89.8 à 89.92, du paragraphe 105(2) et des articles 113.1, 119, 131 à 148 et 154.01.

Le Centre a pour mission de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en développement et sur la mise en oeuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions.

3. Mode de présentation des états financiers

Les états financiers du Centre sont présentés en dollars canadiens, et toutes les valeurs sont arrondies au millier de dollars le plus près, sauf indication contraire. Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (normes IFRS). Ils ont été établis au coût historique, sauf indication contraire.

4. Sommaire des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables du Centre sont énoncées ci-après.

a. Comptabilisation des produits

i) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est inscrit à titre de produit de l'exercice au cours duquel il est prélevé, exception faite des sommes reçues aux fins de projets et de programmes précis, qui sont reportées et comptabilisées quand les charges connexes sont engagées. Le Centre comptabilise le crédit parlementaire et les charges connexes de l'exercice dans l'état du résultat global. Le Centre ne reçoit aucun crédit parlementaire dont la condition principale est qu'il doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants ou des immobilisations corporelles. Il n'y a pas de conditions ni d'éventualités en vertu desquelles le Centre pourrait être tenu de rembourser un crédit parlementaire une fois celui-ci approuvé et reçu par lui. La *Loi sur le CRDI* confère au Conseil des gouverneurs le pouvoir d'affecter les fonds octroyés au Centre.

ii) Contributions de bailleurs de fonds

Le Centre conclut des accords de financement conjoint (de contribution) avec différents bailleurs de fonds pour compléter le financement de la recherche pour le développement en approfondissant et en élargissant la portée de sa programmation, en augmentant les ressources pour les projets et les programmes de recherche pour le développement, et en mettant l'innovation à l'échelle. Les contributions de bailleurs de fonds sont gérées conjointement avec les propres contributions du Centre financées par les crédits parlementaires. Les sommes reçues ou à recevoir en vertu d'accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds sont inscrites à titre de produits reportés et comptabilisées comme produits durant l'exercice où les charges connexes sont engagées.

b. Versements de subvention

Tous les versements de subvention à des institutions qui mènent des projets de recherche approuvés par le Centre sont tributaires de l'attribution des crédits parlementaires ou de l'obtention de contributions des bailleurs de fonds partenaires. Ils sont inscrits à titre de charges de l'exercice durant lequel ils deviennent exigibles en vertu des conditions des accords conclus, selon la programmation en recherche pour le développement – projets de recherche. Les remboursements afférents à des versements de subvention effectués antérieurement sont comptabilisés en réduction des charges de l'exercice courant ou en tant qu'autres produits dans les cas où le compte de la subvention a été fermé.

c. Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. Toutes les dépenses de réparation et d'entretien sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

L'amortissement commence dès que l'immobilisation est prête à être mise en service par le Centre et est comptabilisé de façon linéaire. La durée de vie utile prévue de chaque catégorie d'immobilisation corporelle est la suivante.

CatégorieDurée de vie utileMatériel informatique5 ansMobilier et matériel de bureau5 ansVéhiculesde 3 à 7 ansSystèmes de communications5 ans

la durée du bail ou la durée de vie économique de l'actif, selon la première éventualité

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée au moment de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est

Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle) est inclus dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel elle est décomptabilisée. Les valeurs résiduelles, les durées de vie utile et les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à la fin de chaque exercice et sont rajustées de manière prospective, s'il y a lieu.

Le Centre évalue les immobilisations corporelles à la date d'établissement de chacun des rapports financiers afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'une immobilisation ou d'un groupe d'immobilisations corporelles. Tout rajustement de la valeur comptable d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans l'état du résultat global. Au 31 mars 2016, aucune immobilisation corporelle n'avait subi de perte de valeur.

d. Immobilisations incorporelles et amortissement

Les immobilisations incorporelles du Centre comprennent les logiciels mis au point à l'interne qui ne font partie intégrante d'aucun matériel informatique. Les immobilisations incorporelles sont d'abord comptabilisées au coût. Cela comprend le coût du matériel, les coûts de main-d'oeuvre directs et tous les autres coûts directement attribuables au fait d'amener les immobilisations en question à l'état de fonctionnement nécessaire pour l'utilisation prévue. Après cette comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur coût après déduction de tout amortissement cumulé et de tout cumul de pertes de valeur. La période et la méthode d'amortissement des immobilisations incorporelles font l'objet d'un examen au moins une fois l'an, à la fin de l'exercice. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. La durée de vie utile prévue des immobilisations incorporelles va de trois à cinq ans.

La charge d'amortissement est comptabilisée dans l'état du résultat global, dans la catégorie de charges qui correspond à la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Le Centre évalue les immobilisations incorporelles à la date d'établissement de chacun des rapports financiers afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'une immobilisation ou d'un groupe d'immobilisations incorporelles. Tout rajustement de la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle est comptabilisé dans l'état du résultat global. Au 31 mars 2016, aucune immobilisation incorporelle n'avait subi de perte de valeur.

e. Contrats de location

Améliorations locatives

attendu de son utilisation ou de sa cession.

Pour déterminer si un contrat est, ou contient, un contrat de location, on se fonde sur la substance de l'accord à la date de son commencement. Un contrat de location est considéré comme un contrat de location-financement quand il a pour effet de transférer au Centre la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Le Centre n'est partie à aucun contrat de location-financement à l'heure actuelle. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global jusqu'à l'échéance du contrat de location.

f. Instruments financiers

Le Centre a choisi d'adopter par anticipation l'IFRS 9 à compter du 1^{er} avril 2010, puisque son modèle de gestion des instruments financiers concorde bien avec les exigences de la méthode du coût amorti présentée dans l'IFRS 9. Les instruments financiers du Centre comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements, les créances et les créditeurs et charges à payer enregistrés dans le cours normal de ses activités. Les instruments financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur, qui est habituellement considérée comme équivalant au prix de transaction (soit la contrepartie versée). Ils sont ensuite évalués en fonction de leur classement.

Le classement est le suivant.

Instruments financiers Classification et méthode d'évaluation

Trésorerie Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Équivalents de trésorerie et placements
Créances
Actifs financiers au coût amorti
Actifs financiers au coût amorti
Passifs financiers au coût amorti

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie ne comprend que des fonds déposés dans des institutions financières. Les équivalents de trésorerie comprennent les fonds placés dans des instruments du marché monétaire à court terme venant à échéance 90 jours ou moins à compter de la date d'acquisition.

ii) Placements

Les placements sont constitués d'instruments du marché monétaire et d'instruments à revenu fixe de qualité supérieure venant à échéance plus de 90 jours après la date d'acquisition. Ces placements sont d'abord comptabilisés au prix de transaction, soit à la juste valeur de la contrepartie versée, qui comprend les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition. Les acquisitions et ventes de placements sont inscrites à la date de règlement.

Les placements sont habituellement conservés jusqu'à l'échéance en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Cependant, le Centre peut vendre des placements pour satisfaire à ses besoins de liquidités ou encore à la suite de variations de la cote de crédit des instruments ou d'un écart entre la composition réelle du portefeuille et la composition stipulée dans la politique en matière de placements du Centre. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation ou de pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état du résultat global au cours de l'exercice durant lequel ils surviennent.

iii) Perte de valeur des actifs financiers

Le Centre évalue les actifs financiers à la date d'établissement de chacun des rapports financiers afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Tout rajustement de la valeur comptable d'un actif financier est comptabilisé dans l'état du résultat global. Au 31 mars 2016, aucun actif financier n'avait subi de perte de valeur.

g. Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Tous les autres actifs et passifs sont convertis au taux qui était en vigueur au moment où l'actif a été acquis ou l'obligation contractée. Les éléments de produits et de charges sont convertis au taux de change hebdomadaire. Les gains et pertes de change sont pris en compte dans les autres produits de l'exercice. Le Centre n'a pas activement recours à des instruments de couverture pour se protéger contre les fluctuations des devises.

h. Avantages du personnel

i) Prestations de retraite - siège

La plupart des employés du Centre adhèrent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime à prestations déterminées créé en vertu d'une loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Centre versent tous deux des cotisations pour couvrir le coût actuel du Régime. Conformément à la loi en vigueur, le Centre n'a aucune obligation, légale ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de services antérieurs ou d'insuffisances de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges de l'exercice au cours duquel les employés fournissent les services et représentent l'ensemble des obligations du Centre en matière de prestations de retraite.

ii) Prestations de retraite - bureaux régionaux

Le Centre participe à certains régimes à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite et d'autres avantages aux employés qui y sont admissibles. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour le Centre. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés à ces régimes. Les cotisations du Centre sont passées en charges durant l'exercice au cours duquel le service est rendu et représentent l'ensemble des obligations du Centre.

iii) Autres avantages

Indemnités de départ

Avant juin 2012, le Centre versait à ses employés des indemnités de départ quand il y avait départ volontaire; ces indemnités étaient fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Un certain nombre d'employés ont choisi d'attendre de quitter le Centre (démission ou départ à la retraite) pour toucher l'indemnité qu'ils ont accumulée.

La direction détermine l'obligation restante au titre des indemnités constituées au moyen d'une évaluation actuarielle menée tous les deux ans ou au besoin. La plus récente évaluation actuarielle a été réalisée pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2015. Se reporter à la note 12.

Prestations de maladie

Les employés ont droit chaque année à un certain nombre de jours de congé de maladie payés. Les jours de congé de maladie non utilisés peuvent être accumulés indéfiniment, mais il s'agit d'un avantage sans droit acquis en ce sens qu'ils ne peuvent être remboursés en espèces ni utilisés comme jours de vacances. La direction détermine l'obligation au titre des prestations de maladie au moyen d'une évaluation actuarielle menée tous les deux ans ou au besoin. La plus récente évaluation actuarielle a été réalisée pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2015. Le Centre inclut la charge à payer à ce titre dans les passifs courants.

i. Capitaux propres

Les capitaux propres du Centre sont constitués de l'excédent des produits sur les dépenses d'exploitation et comprennent des sommes non affectées, des sommes affectées à l'interne qui sont destinées à des activités de programmation et d'exploitation spéciales, des sommes nettes investies en immobilisations et des sommes réservées.

i) Capitaux propres affectés à l'interne

Les capitaux propres affectés à l'interne destinés à des activités de programmation et d'exploitation spéciales diminuent à mesure que les fonds sont utilisés aux fins de ces activités. La direction reclasse dans les capitaux propres non affectés les capitaux propres affectés à l'interne qui n'ont pas été utilisés une fois que les activités auxquelles ils étaient destinés ont pris fin. En 2011-2012, les capitaux propres ont été grevés d'une affectation interne de 1,1 million de dollars afin de fournir un complément aux produits financiers tirés du fonds de dotation légué au Centre en vue de l'octroi, chaque année et à perpétuité, de la bourse John G. Bene en foresterie communautaire.

ii) Capitaux propres nets investis en immobilisations

Il s'agit des investissements nets du Centre dans des immobilisations qui seront amortis sur des périodes comptables à venir. Se reporter aux notes 8 et 9.

iii) Capitaux propres réservés

Les écarts dans les charges de programme ordinaires peuvent avoir des effets notables sur les résultats d'exploitation et, par conséquent, sur le solde des capitaux propres. Les capitaux propres réservés ont pour objectif de faire en sorte que le Centre dispose d'un solde raisonnable pour absorber les dépassements de coûts dans les charges afférentes à la programmation et pour financer des initiatives ne s'inscrivant pas dans les activités d'exploitation courantes. Le montant des capitaux propres réservés est établi par la direction pour chaque exercice, au moment de la préparation du budget.

j. Utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers conformément aux normes IFRS, la direction doit procéder à des estimations et formuler des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. L'incertitude associée à ces hypothèses et estimations, ou toute modification d'un jugement d'importance, pourrait donner lieu à des résultats exigeant un rajustement notable de la valeur divulguée des actifs et des passifs au cours d'exercices ultérieurs.

Dans le cadre de l'application des conventions comptables du Centre, et outre le recours à des estimations, la direction a conclu qu'aucun jugement pouvant donner lieu à un risque important de rajustement notable n'avait été formulé.

La direction a déterminé qu'aucune hypothèse ou estimation comptable n'était assortie d'un risque important de rajustement notable des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice.

k. Application de normes comptables nouvelles et révisées

Le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) a publié de nouvelles modifications et améliorations qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. L'application de celles-ci n'était pas pertinente pour le Centre.

I. Normes comptables et modifications non encore en vigueur

Les normes et les modifications qui suivent ont été publiées par le CNCI, mais n'ont pas été appliquées par anticipation; elles pourraient avoir un impact sur le Centre à l'avenir. Le Centre procède actuellement à l'évaluation des incidences de ces normes et de ces modifications sur ses états financiers; ainsi, ces incidences ne sont pas connues à l'heure actuelle.

- IFRS 9 Instruments financiers. La version finale de cette nouvelle norme a été publiée par le CNCI en juillet 2014. Cette norme reprend en grande partie les dispositions en matière de classement et d'évaluation de même que le nouveau modèle de comptabilité de couverture des versions antérieures, et elle introduit un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. Cette version s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et elle sera appliquée de façon rétrospective. Une application anticipée est permise.
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Cette nouvelle norme, publiée par le CNCI en mai 2014, établit un cadre complet de comptabilisation, d'évaluation et d'information à fournir pour les produits des activités ordinaires. Ce nouveau cadre remplacera les lignes directrices existantes sur la comptabilisation des produits dans les normes IFRS. La norme IFRS 15 a été modifiée pendant l'exercice afin de reporter d'une année la date d'entrée en vigueur. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 au moyen d'une approche rétrospective ou d'une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme sera utilisé à titre de rajustement pour les capitaux propres à la date de l'application initiale. Une application anticipée est permise.
- IFRS 16 Contrats de location. Cette nouvelle norme publiée par le CNCI en janvier 2016 remplacera la norme IAS 17 Contrats de location. Pour les locataires, la norme IFRS 16 signifie la fin de la classification des contrats à titre de contrats de location-financement ou de location simple prévue en vertu de la norme IAS 17, laquelle exige la reconnaissance des actifs et des passifs pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat est inférieure à 12 mois ou que l'actif sous-jacent est de faible valeur. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. La norme IFRS 16 devra être appliquée de façon rétrospective au moyen d'une approche rétrospective complète ou d'une approche rétrospective modifiée. Une application anticipée est permise, mais seulement si la norme IFRS 15 a aussi été adoptée.
- Processus d'améliorations annuelles des IFRS : cycle 2012-2014. En septembre 2014, le CNCI a publié des améliorations annuelles couvrant les normes et sujets suivants : la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées précise la façon de comptabiliser les modifications des modalités de cession; la norme IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir précise l'application des exigences relatives aux informations à fournir dans le cadre des mandats de gestion et traite de l'applicabilité des modifications da la norme IFRS 7 concernant les informations à fournir sur la compensation dans les états financiers intermédiaires résumés; la norme IAS 19 Avantages du personnel précise les exigences relatives à la détermination du taux d'actualisation dans un marché régional dont la devise est la même; la norme IAS 34 Information financière intermédiaire précise la signification de la communication d'informations ailleurs dans le rapport financier intermédiaire. Ces améliorations annuelles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. Une application anticipée est permise.
- Initiative concernant les informations à fournir Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers. La norme a été modifiée en décembre 2014 dans le cadre de l'initiative du CNCI relative aux informations fournies associée au cadre conceptuel. Ces modifications précisent que le principe de l'importance relative s'applique à tous les états financiers et que l'inclusion de renseignements peu importants peut invalider le caractère utile des informations fournies. Ces modifications précisent également que les entités doivent exercer leur jugement professionnel pour déterminer dans quelle section des états financiers il convient de présenter l'information et dans quel ordre le faire. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016; une application anticipée est permise.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Centre acquiert normalement des équivalents de trésorerie qui sont constitués d'instruments du marché monétaire, dont du papier commercial, des acceptations bancaires et des billets de dépôt au porteur. Le taux de rendement moyen pondéré au 31 mars 2016 est nul (nul au 31 mars 2015), et la durée moyenne des placements à partir de la date d'acquisition est nulle (nulle au 31 mars 2015).

	31 mars 2016	31 mars 2015
Trésorerie	57 546	49 613
Équivalents de trésorerie		
	57 546	49 613

6. Placements

Le Centre investit dans des instruments à revenu fixe, notamment des obligations et des instruments du marché monétaire. Les instruments du marché monétaire comprennent du papier commercial, des acceptations bancaires et des billets de dépôt au porteur. Le taux de rendement moyen pondéré au 31 mars 2016 est de 1,10 % (1,30 % au 31 mars 2015), et la durée moyenne restante des placements au 31 mars 2016 est de 79 jours (81 jours au 31 mars 2015). La valeur comptable des placements avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance brève.

	31 mars 2016	31 mars 2015
Banques à charte canadiennes	14 989	10 968
	14 989	10 968

7. Créances et frais payés d'avance

Les créances et les frais payés d'avance sont enregistrés dans le cours normal des activités. Les créances sont payables sur demande et la valeur comptable avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance brève. La direction estime qu'elles ne présentent aucun risque notable de crédit. Le Centre a regroupé les créances et les frais payés d'avance dans l'état de la situation financière et l'état des flux de trésorerie en raison du montant négligeable des frais payés d'avance.

	31 mars 2016	31 mars 2015
Créances		
Contributions de bailleurs de fonds	2 973	8 989
Crédit parlementaire	_	2 747
Autres	2 515	2 189
	5 488	13 925
Frais payés d'avance	1 458	1 041
Total des créances et des frais payé d'avance	6 946	14 966

Le Centre n'a relevé aucune créance en souffrance ou ayant subi une perte de valeur au 31 mars 2016 (aucune au 31 mars 2015).

8. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Véhicules	Systèmes de communications	Améliorations locatives	Total
Coût						
au 31 mars 2014	2 556	945	393	1 387	11 095	16 376
Acquisitions	301	14	23	122	8	468
Cessions	(703)	(29)	(53)	(175)		(960)
au 31 mars 2015	2 154	930	363	1 334	11 103	15 884
Acquisitions	431	202	_	167	32	832
Cessions	(58)	(14)		(264)		(336)
au 31 mars 2016	2 527	1 118	363	1 237	11 135	16 380
Amortissement cumulé						
au 31 mars 2014	(2 019)	(702)	(315)	(1 257)	(4 530)	(8 823)
Amortissement						
pour l'exercice	(189)	(59)	(40)	(50)	(825)	(1 163)
Cessions	701	29	53	174		957
au 31 mars 2015	(1 507)	(732)	(302)	(1 133)	(5 355)	(9 029)
Amortissement						
pour l'exercice	(239)	(72)	(15)	(59)	(823)	(1 208)
Cessions	58	14		264		336
au 31 mars 2016	(1 688)	(790)	(317)	(928)	(6 178)	(9 901)
Valeur comptable nette						
au 31 mars 2015	647	198	61	201	5 748	6 855
au 31 mars 2016	839	328	46	309	4 957	6 479

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels
Coût	
au 31 mars 2014	11 247
Acquisitions	214
Cessions	(119)
au 31 mars 2015	11 342
Acquisitions	1 668
Cessions	(276)
au 31 mars 2016	12 734
Amortissement cumulé	
au 31 mars 2014	(8 112)
Amortissement pour l'exercice	(686)
Cessions	119
au 31 mars 2015	(8 679)
Amortissement pour l'exercice	(1 000)
Cessions	276
au 31 mars 2016	(9 403)
Valeur comptable nette	
au 31 mars 2015	2 663
au 31 mars 2016	3 331

10. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont enregistrés dans le cours normal des activités. La valeur comptable de ces passifs avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance brève.

	31 mars 2016	31 mars 2015
Subventions à verser et subventions courues	22 383	17 206
Fournisseurs	4 071	1 920
Charges salariales	4 877	5 469
Indemnités de départ (note 12)	109	314
Autres	401	406
	31 841	25 315

11. Produits reportés

Les produits reportés comprennent la partie non dépensée des fonds reçus ou à recevoir au titre des activités financées par des contributions de bailleurs de fonds.

	31 mars 2016	31 mars 2015
Contributions de bailleurs de fonds au financement de projets de recherche pour le développement	_	
Produits courants	31 136	31 721
Produits non courants	5 027	3 381
	36 163	35 102

Du montant total reporté relativement aux contributions de bailleurs de fonds, une somme de 12 161 \$ (7 756 \$ au 31 mars 2015) vient d'Affaires mondiales Canada (AMC). De cette somme, 12 161 \$ (4 827 \$ au 31 mars 2015) ont été reçus, et aucun montant (2 929 \$ au 31 mars 2015) n'est à recevoir à la fin de l'exercice.

12. Avantages du personnel

a. Prestations de retraite - siège

La plupart des employés du Centre adhèrent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime à prestations déterminées créé en vertu d'une loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Centre versent tous deux des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada fixe les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple des cotisations que doivent verser les employés. Le taux de cotisation général de l'employeur en vigueur à la fin de l'exercice était de 12,1 % (9,80 % au 31 mars 2015) du salaire brut. Des charges totales de 3 879 \$ (4 021 \$ au 31 mars 2015) ont été comptabilisées pour les cotisations versées par le Centre en tant qu'employeur pendant l'exercice.

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le nombre d'années. La valeur du service ouvrant droit à pension est calculée comme moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec et indexées en fonction de l'inflation.

b. Prestations de retraite - bureaux régionaux

Le Centre et les employés des bureaux régionaux qui y sont admissibles cotisent à des régimes de retraite à cotisations déterminées, selon les modalités prévues pour chacun de ces régimes. Les cotisations du Centre à l'ensemble des régimes des bureaux régionaux s'élèvent à 237 \$ pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2016 (377 \$ au 31 mars 2015).

c. Indemnités de départ

Avant juin 2012, le Centre versait à ses employés des indemnités de départ quand il y avait départ volontaire; ces indemnités étaient fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Un certain nombre d'employés ont choisi d'attendre de quitter le Centre (démission ou départ à la retraite) pour toucher l'indemnité qu'ils ont accumulée. Ce régime n'est pas capitalisé, et il n'y a donc aucun actif inscrit à ce titre, ce qui fait qu'il présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les liquidités et les crédits parlementaires reçus pour les exercices futurs.

	31 mars 2016	31 mars 2015
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	4 437	4 682
Coût des services rendus au cours de l'exercice	161	142
Intérêts débiteurs	55	77
Indemnités versées au cours de l'exercice	(1 096)	(651)
(Gain) perte actuarielle	<u> </u>	187
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	3 557	4 437
	31 mars 2016	31 mars 2015
Obligation courante	109	314
Obligation non courante	3 448	4 123
	3 557	4 437

13. Contributions de bailleurs de fonds

Les contributions obtenues de bailleurs de fonds aux fins de programmes de recherche pour le développement sont destinées à des projets de recherche menés ou administrés par le Centre pour le compte d'autres organismes. Les produits et les charges comptabilisés à ce titre se répartissent ainsi entre les différents bailleurs de fonds.

	31 mars 2016	31 mars 2015
Department for International Development du Royaume Uni	38 986	30 446
Affaires mondiales Canada*	18 923	20 115
Fondation William et Flora Hewlett	10 180	8 191
Australian Centre for International Agricultural Research	2 827	1 546
Banque mondiale	2 227	_
Fondation Bill et Melinda Gates	1 962	3 213
Agence norvégienne de coopération pour le développement	1 450	2 865
Autres organismes bailleurs de fonds	712	433
-	77 267	66 809

^{*}Anciennement Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada.

Le Centre recouvre les coûts engagés pour l'administration des contributions de bailleurs de fonds. Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2016, les sommes recouvrées s'établissent à 6 058 \$ (5 563 \$ au 31 mars 2015), dont 388 \$ (1 044 \$ au 31 mars 2015) provenaient d'AMC.

14. Engagements

a. Engagements au titre des projets de recherche

Le Centre s'est engagé à effectuer des versements de subvention pouvant atteindre 253,8 millions de dollars (315,3 millions au 31 mars 2015) au cours des cinq prochains exercices, dans la mesure où le Parlement et les bailleurs de fonds lui octroient les sommes nécessaires et où les bénéficiaires respectent les conditions des accords de subvention. De cette somme, 139,5 millions de dollars (182,0 millions au 31 mars 2015) devraient provenir de crédits parlementaires futurs, 103,9 millions de dollars (133,3 millions au 31 mars 2015) devraient être obtenus en vertu d'accords de contribution conclus avec des bailleurs de fonds, et le solde de 10,4 millions de dollars (0 \$ au 31 mars 2015) devrait provenir d'une combinaison de contributions de bailleurs de fonds et de crédits parlementaires futurs qui seront déterminés sous peu.

	31 mars 2016	31 mars 2015
D'ici un an	125 316	162 210
Dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	128 489	153 136
Total des versements à effectuer	253 805	315 346

b. Autres engagements

Le Centre est tenu de respecter divers accords visant la location de locaux pour des bureaux et divers engagements contractuels relatifs à des produits et services au Canada et à l'étranger. Les accords expirent à des dates différentes, et le dernier prend fin en 2022. Les paiements à effectuer en vertu de ces engagements sont les suivants.

	31 mars 2016	31 mars 2015
D'ici un an	8 095	9 019
Dans plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	30 304	32 021
Dans plus de cinq ans	11 973	20 511
Total des paiements à effectuer	50 372	61 551

Les charges nettes au titre des contrats de location-exploitation comptabilisées dans l'état du résultat global pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2016 s'élèvent à 7 110 \$ (6 907 \$ au 31 mars 2015).

15. Éventualités

De temps à autre, des procédures judiciaires, des réclamations et des recours peuvent s'inscrire dans le cours normal des activités du Centre. En se fondant sur des avis juridiques, la direction ne s'attend pas à ce que l'issue de ces recours ait des répercussions importantes sur l'état de la situation financière ni sur l'état du résultat global.

16. Transactions avec des parties liées

Le gouvernement du Canada est l'entité mère du Centre et exerce un contrôle sur ce dernier; par conséquent, en vertu du principe de propriété commune, le Centre est lié à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il procède à des transactions avec d'autres entités du gouvernement du Canada selon les conditions qui s'appliquent aux transactions avec des parties non liées. Toutes les transactions sont comptabilisées au montant de l'échange, que l'on estime avoisiner la juste valeur.

Il est fait mention des transactions avec des parties liées aux notes 7, 11 et 13 qui précèdent.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil des gouverneurs, le président du Centre, les trois vice-présidents et le secrétaire et conseiller juridique. La rémunération versée ou due aux principaux dirigeants au cours de l'exercice est résumée au tableau suivant.

	31 mars 2016	31 mars 2015
Salaires et avantages à court terme	1 097	1 138
Avantages postérieurs à l'emploi	372	319
	1 469	1 457

17. Risques associés aux instruments financiers

Les principaux risques auxquels le Centre est exposé parce qu'il possède des instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Il incombe à la fonction de trésorerie du Centre d'assurer la gestion du risque pour les activités de placement. Les placements sont détenus principalement à des fins de liquidité, mais peuvent également être conservés à longue échéance. Le Centre a recours à divers autres instruments financiers tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les créditeurs et charges à payer, qui découlent du cours normal des activités.

a. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations envers le Centre et l'amène à subir une perte financière. Le Centre est exposé au risque de crédit puisqu'il a des placements et qu'il consent du crédit à ses bénéficiaires et à ses bailleurs de fonds partenaires dans le cours normal de ses activités. L'exposition maximale concerne les sommes ayant trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements et aux créances qui sont présentées dans l'état de la situation financière du Centre. La direction estime que le risque de crédit associé aux créances est minime puisque la plupart des créances sont exigibles de bailleurs de fonds partenaires et d'entités du gouvernement du Canada. La politique en matière de placements du Centre définit la cote de crédit minimale des parties qui est acceptable en ce qui a trait aux placements. Les instruments de placement à court terme doivent obtenir, de deux agences de cotation extérieures, des cotes minimales équivalant à la cote R-1 (faible) du DBRS s'ils sont émis par des gouvernements et des banques de l'annexe I et à la cote R-1 (moyen) s'ils le sont par des banques de l'annexe II et des sociétés commerciales. Pour ce qui est des instruments de placement à moyen et à long terme, ils doivent obtenir au moins la cote A s'ils sont émis par des gouvernements, la cote AA par des banques de l'annexe I, la cote AA (élevé) par des banques de l'annexe II et la cote AAA par des sociétés commerciales. Le Centre examine régulièrement les cotes de crédit des émetteurs desquels il a obtenu des placements et consulte le Comité des finances et de l'audit du Conseil des gouverneurs quand la cote de crédit d'un émetteur passe au-dessous du niveau prévu dans la politique. Le Comité des finances et de l'audit du Conseil des gouverneurs réexamine et approuve au besoin la politique en matière de placements. Cette politique et les procédures connexes ont pour but de gérer et de limiter le risque de crédit associé aux instruments financiers.

Concentrations du risque de crédit

Le tableau suivant résume les risques que court le Centre en matière de crédit.

	Cote DBRS	31 mars 2016	31 mars 2015
Banques à charte canadiennes	R1 (faible)	14 989	10 968
		14 989	10 968

b. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix. Le Centre est exposé à des pertes éventuelles en raison des fluctuations des taux d'intérêt et de change.

i) Risque de change

Par risque de change, on entend l'effet défavorable que les fluctuations des taux de change risquent d'avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. Le Centre est exposé à un risque de change en partie en raison des coûts d'exploitation locaux de ses quatre bureaux régionaux situés à différents endroits dans le monde. En ce qui concerne les charges de ses bureaux régionaux, le Centre ne se couvre pas contre les fluctuations des taux de change et accepte les risques opérationnels et financiers associés à ces fluctuations, risques qu'il n'estime pas importants.

Le Centre conclut, avec des bailleurs de fonds non canadiens, des accords de contribution pluriannuels qui sont libellés dans d'autres devises que le dollar canadien. Sur réception, un paiement périodique d'un bailleur de fonds est converti en dollars canadiens au taux de change hebdomadaire (voir la note 4g). Le Centre engage par ailleurs des charges et conclut des accords de subvention pluriannuels qui sont libellés en dollars canadiens. Le Centre gère le risque de change engendré par ces activités en mettant de côté une partie des fonds obtenus en vertu de l'accord de contribution pour absorber les gains et les pertes de change. L'importance des fonds ainsi mis de côté est fonction des fluctuations annuelles réelles des devises; on n'ajoute des fonds qu'au besoin et on ne les débloque qu'au moment où l'accord tire à sa fin et qu'il n'est plus nécessaire de les mettre de côté. En ce qui concerne les produits qu'il reçoit en devises, le Centre ne se couvre pas contre les fluctuations des taux de change et accepte les risques opérationnels et financiers associés à ces fluctuations, risques qu'il n'estime pas importants pour un exercice donné.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché. Le Centre est exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où les changements dans les taux d'intérêt du marché peuvent engendrer des fluctuations de la juste valeur des placements. Pour gérer ce risque, le Centre investit habituellement dans des titres négociables à court terme qui sont peu sensibles aux variations des taux d'intérêt. L'objectif du modèle de gestion du Centre est de conserver tout placement jusqu'à l'échéance, de percevoir les flux de trésorerie contractuels pour la durée du placement et de réduire l'exposition aux fluctuations de la juste valeur. La direction estime que le Centre n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à respecter les échéances de ses obligations financières. Le risque de liquidité peut provenir de la non-concordance des flux de trésorerie ayant trait aux actifs et aux passifs. La fonction de trésorerie est chargée de la gestion des liquidités du Centre. Le Centre gère ce risque en suivant de près les flux de trésorerie prévus et réels et en faisant concorder les échéances des actifs et des passifs financiers. Le Centre dispose aussi d'équivalents de trésorerie et de placements dans des titres négociables faciles à convertir en espèces, afin de s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités pour répondre aux besoins de trésorerie prévus. Compte tenu du calendrier des encaissements et des décaissements, la direction estime que le Centre n'est pas exposé à un risque de liquidité important.

18. Gestion du capital

Le Centre définit son capital comme le solde des capitaux propres, lesquels se composent de sommes non affectées, de sommes affectées à l'interne et de sommes réservées. Le Centre est doté d'un mécanisme de gestion du capital permettant d'assurer une capitalisation adéquate et de faire en sorte que la situation du capital soit déterminée, mesurée et gérée et que le Conseil des gouverneurs soit informé de cette situation périodiquement.

En matière de gestion du capital, le Centre cherche à conserver des capitaux propres suffisants pour être en mesure d'atténuer les répercussions, sur la programmation en recherche pour le développement, de possibles fluctuations de ses produits.

La gestion du capital est assujettie à la politique relative aux capitaux propres, qui a reçu l'aval du Conseil des gouverneurs et en vertu de laquelle le Centre affecte une partie des capitaux propres au financement d'activités de programmation et d'exploitation spéciales ou d'envergure prévues pour de futurs exercices financiers. La direction met par ailleurs de côté une partie des capitaux propres pour constituer une réserve aux fins de la planification financière. Cette réserve vise à amortir les répercussions de toute fluctuation marquée des dépenses au titre de la programmation en recherche pour le développement. Le Centre n'est assujetti à aucune exigence extérieure relative à son capital.

19. Tableau des charges

	31 mars 2016	31 mars 2015
Programmation en recherche pour le développement		
Contributions aux projets de recherche	199 330	184 956
Salaires et avantages liés aux activités de base	23 563	25 775
Salaires et avantages liés aux projets cofinancés ^a	6 236	5 415
ocaux	4 224	4 067
Services professionnels	4 092	4 658
Déplacements	2 574	3 138
Amortissement	1 479	1 227
Réunions et conférences	598	774
Charges liées aux projets cofinancés ^a	2 188	2 406
Autres	1 548	1 536
	245 832	233 952
Services généraux et administratifs		
alaires et avantages	12 507	13 741
ocaux	2 336	2 360
ournitures de bureau et charges connexes	1 163	1 002
ervices professionnels	1 004	1 130
Mobilier de bureau, matériel et entretien	762	590
Amortissement	729	622
Autres	1 452	1 523
	19 953	20 968
Total des charges	265 785	254 920

^a Il s'agit des coûts directement reliés au renforcement des capacités de recherche dans le cadre de projets et de programmes cofinancés. Les charges à ce titre s'élèvent à 8 424 \$ (7 821 \$ au 31 mars 2015).

20. Reclassement

À la note 10, les subventions à verser qui étaient intégrées aux fournisseurs au cours des exercices précédents sont maintenant présentées en tant que subventions à verser et charges à payer aux fins de présentation de tous les passifs afférents aux subventions. Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés aux fins d'harmonisation avec la présentation de l'exercice actuel; ainsi, des subventions à verser provenant des comptes créditeurs commerciaux de 6 458 \$ sont maintenant présentées en tant que subventions à verser et charges à payer.

Nous joindre

www.crdi.ca — Site Web du CRDI

https://idl-bnc.idrc.ca/— Bibliothèque numérique du CRDI référence@crdi.ca— Service de référence de la bibliothèque info@crdi.ca — Renseignements généraux

www.crdi.ca/abonner — Abonnement au Bulletin du CRDI

Suivez-nous [5]





Siège social

Centre de recherches pour le développement international B.P. 8500, Ottawa (Ontario) Canada K1G 3H9 150, rue Kent, Ottawa (Ontario) Canada K1P 0B2

Tél.: +1 613 236 6163 Téléc.: +1 613-238-7230 Courriel: info@crdi.ca

Amérique latine et Caraïbes

Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes du CRDI Avenida Brasil 2655, 11300 Montevideo, Uruguay

Tél.: +598-2709-0042 Téléc.: +598-2708-6776 Courriel: bralc@crdi.ca

Afrique

Bureau régional de l'Afrique subsaharienne du CRDI PO Box 62084, 00200 Nairobi, Kenya Adresse municipale: Eaton Place, 3rd floor United Nations Crescent, Gigiri, Nairobi, Kenya (veuillez adresser tout courrier au directeur régional du CRDI)

Tél.: (+254-20) 2713-160/61 Téléc.: (+254-20) 2711-063 Courriel: bras@crdi.ca

Bureau régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord BP 14, Gizeh, Le Caire, Égypte 8 Ahmed Nessim St., 8e étage Giza, Le Caire, Égypte

Tél.: +2 02 333 67 051/2/3/4/7 Téléc.: +2 02 333 67 056 Courriel: bremo@crdi.ca

Asie

Bureau régional de l'Asie du CRDI 208 Jor Bagh, New Delhi 110003, Inde

Tél.: +91 11 2461 9411 Téléc.: +91 11 2462 2707 Courriel: bra@crdi.ca